

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1991.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1992 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

Par M. Roger CHINAUD,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 47

DÉFENSE

Exposé d'ensemble et dépenses en capital

Rapporteur spécial : M. René MONORY

(1) Cette commission est composée de : M. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Tony Larue, Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, vice-présidents ; Maurice Blin, Emmanuel Hamel, Louis Perrein, Robert Vizet, secrétaires ; Roger Chinaud, rapporteur général ; Philippe Adnot, Jean Arthuis, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Paul Caron, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques De'long, Marcel Fortier, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gœtschy, Yves Guéna, Paul Loridant, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, René Monory, Michel Moreigne, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, René Regnault, Roger Romani, Henri Torre, François Trucy, Jacques Valade, André-Georges Voisin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2240, 2255 (annexe n° 39), 2257 (tome XII) et T.A. 533.

Sénat : 91 (1991-1992).

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	5
EXAMEN EN COMMISSION	8
AVANT-PROPOS	11
INTRODUCTION	16
PREMIERE PARTIE : UN BUDGET SANS REFERENCES	17
CHAPITRE PREMIER : LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	18
1. Le prélèvement sur la richesse nationale	18
2. Fonctionnement et investissement	20
3. Nature des dépenses du titre V	22
4. Les crédits par armée	23
5. Services votés et mesures nouvelles	24
6. Autorisations de programme et crédits de paiement	25
7. Comparaisons internationales	29
CHAPITRE II : LES PROGRAMMES NUCLEAIRES	31

	Pages
1. Les crédits des forces nucléaires stratégiques	32
2. Les crédits de l'armement dit d'"ultime avertissement"	36
3. Les expérimentations	38
 CHAPITRE III : LES PROGRAMMES SPATIAUX	 39
 CHAPITRE IV : LES CREDITS D'ETUDES ET DEVELOPPEMENT	 43
 CHAPITRE V : LES EQUIPEMENTS CONVENTIONNELS	 50
 DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET SANS PERSPECTIVES ..	 60
 CHAPITRE PREMIER : UN BUDGET INERTE	 61
1. L'inertie des structures budgétaires	61
2. L'inertie des mécanismes	63
3. L'inertie des financements	64
4. L'inertie des choix	66
5. L'inertie porte, en elle, le risque de graves tensions du sein des armées	69
 CHAPITRE II : UN BUDGET OPAQUE	 71
1. L'opacité dans la conduite des programmes	71
2. L'opacité des décisions budgétaires	73
3. L'opacité des répercussions financières de la construction européenne	74

	Pages
CONCLUSION	77
EXTRAIT DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1992 :	
Article 44	78
ANNEXES :	
1. Emploi des crédits de la Défense	81
2. Comparaison des dotations en crédits de paiement par groupe de programmes pour 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992	82
3. Comparaison des effectifs pour 1991 et 1992 par groupe de programmes	85
4. Mouvements de crédits en 1991	88

PRINCIPALES OBSERVATIONS

- 1/ Pratiquement stabilisé en francs courants, le budget de la Défense *recule de plus de 2 % en francs constants*.

Il s'inscrit ainsi dans un *mouvement général de diminution des dépenses militaires* dans les pays développés. Mais il marque un décrochement très net dans l'évolution ascendante des crédits prévus par la précédente loi de programmation et nécessitera donc des réajustements d'autant plus importants et difficiles dans l'industrie de la Défense.

- 2/ Il convient de souligner que le Parlement est appelé à se prononcer sur les *moyens* de la Défense avant de délibérer de ses *fins* : le projet de budget sera en effet examiné avant la nouvelle loi de programmation militaire alors qu'il n'en est que la première annuité (ce même renversement de perspective se note pour le projet de loi sur le service national qui impose un certain format et une certaine structure à nos armées). Cette démarche est, à l'évidence, incohérente, car même si le projet de loi de programmation est déposé avant le débat budgétaire, le temps manquera pour son examen au fond.

- 3/ Le budget de fonctionnement (titre III) va conduire à continuer une gestion marquée par la *déflation des effectifs* : 3 500 emplois de cadres ou d'engagés et environ 17 000 emplois d'appelés du contingent seront supprimés (essentiellement du fait de la dissolution des états-majors et des régiments qui quittent l'Allemagne). 3 000 emplois civils seront également supprimés. Seule la Gendarmerie sera épargnée et sera autorisée à procéder à un millier de recrutements supplémentaires.

Cette déflation des effectifs militaires, si elle s'inscrit dans le mouvement général de rétractation mentionné précédemment ne va cependant ni dans le sens de l'allègement des charges du personnel d'encadrement (qui sera davantage sollicité dans la perspective d'un service à 10 mois), ni dans celui d'une plus grande universalité du service militaire.

En outre cette diminution des effectifs décidée sans ligne directrice, année après année, devrait être au contraire programmée sur plusieurs années de façon à éviter des à-coups préjudiciables à la fois pour les armées et pour les personnels considérés.

L'essentiel de l'accroissement du titre III (+ 1 milliard de francs) va aux rémunérations et charges sociales. Il s'agit là de la poursuite de l'application de la transposition aux militaires du "Plan Durafour" et des mesures prises en faveur du relèvement de la condition militaire.

- 4/ La gestion du titre V sera très difficile. Sa contraction décroche le budget en projet par rapport à une programmation à la hausse des budgets d'équipement. Celle-ci a généré un flux de commandes que les crédits ne permettent plus d'honorer. L'année 1992 sera donc marquée par des reports, des diminutions, des étalements, des annulations de programmes. Mais cette méthode cumule les inconvénients : *elle esquivé les choix fondamentaux tout en générant des surcoûts qui entament les quelques économies qu'elle peut apporter.*

A noter que le "gel" du programme HADES (arme nucléaire préstratégique) et les quelques inflexions en faveur de l'espace et du renseignement vont toutefois dans le sens des évolutions préconisées, il y a déjà 2 ans, par votre commission des Finances.

- 5/ L'évolution de la conjoncture internationale va conduire à une véritable "reconversion" de notre dispositif de défense. Cette reconversion ne sera pas sans conséquence ni sur le personnel des armées, ni sur l'environnement industriel, ni sur les implantations militaires sur tout le territoire. Dans ces conditions, il

est d'autant plus regrettable que cette reconversion n'ait pas été programmée avant le budget qui doit l'exécuter. *Faute d'une perspective d'ensemble* le budget en projet ne peut appeler une appréciation favorable ; revu à la baisse il apparaît surtout comme le produit d'ajustements conjoncturels destinés à atténuer le déficit du budget général :

- c'est un *budget routinier et sans imagination* qui n'apporte pas la possibilité de mener les modifications de structures et d'infrastructures préalables aux économies d'échelle et de format et qui ne s'accompagnent pas de mesures incitatives d'économies ;
- c'est un *budget sans perspective* qui n'apporte aucune réponse aux choix fondamentaux qu'appelle notre Défense. Plus particulièrement :
 - . sur les *menaces* pesant sur notre pays ;
 - . sur la conception même de notre *indépendance* et l'existence d'une industrie d'armement nationale qui subit les contrecoups de la régression des crédits alors que le marché extérieur continue à s'amenuiser ;
 - . sur les *missions* de nos armées maintenues apparemment inchangées alors que les moyens de celles-ci diminuent d'année en année ;
 - . sur la *doctrine de dissuasion* qui remonte à plus de 30 ans et qui est entièrement fondée sur la protection du "sanctuaire national" et postule l'emploi d'armes pré-stratégiques dont l'existence même fait problème dans le nouveau contexte géopolitique.

EXAMEN EN COMMISSION ⁿ

La commission a procédé à l'examen des crédits du budget de la Défense pour 1992, le mercredi 23 octobre 1991, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président.

M. René Monory, rapporteur spécial (titres V et VI), a tout d'abord déploré l'absence de perspective véritable qu'aurait pu donner la loi de programmation militaire si elle avait été présentée à temps. Il a considéré qu'en dépit des bouleversements considérables de la situation internationale, une accélération de la préparation et de la discussion de la loi de programmation aurait été souhaitable pour éviter de présenter un budget dans un contexte totalement flou.

Il a regretté l'absence de vrai choix, tant en matière de doctrine qu'en matière d'armement. C'est notamment le cas de "l'abandon" du programme HADES dont les missiles seront "construits mais non déployés". Il a noté à ce sujet que le gel de ce programme, qu'il avait préconisé, il y a deux ans, aurait permis d'économiser dix milliards de francs. Il a considéré que la diminution inéluctable des crédits de la défense devait imposer des choix nouveaux. Il a considéré que la France ne pouvait plus être présente aujourd'hui sur tous les créneaux à la fois, au risque de voir se disperser ses efforts. Il a noté que compte tenu de la baisse globale des dépenses militaires dans l'ensemble des pays d'Europe une coopération dans les programmes d'armement paraissait s'imposer.

Il a également estimé que l'étalement de la construction des programmes sur sept ans au lieu des cinq prévus initialement affectait la productivité des constructeurs et risquait de faire perdre de leur valeur aux matériels qui se périmeront plus vite.

Le rapporteur spécial a également regretté que, sur les équipements du projet de corps d'armée franco-allemand, les conséquences n'aient pas été suffisamment étudiées.

Il a observé que la réforme de structure du budget, qui a été annoncée par le ministre au cours de son audition par la commission des Finances, pouvait être un bon choix en supprimant une séparation obsolète, mais qu'elle imposait au préalable une synthèse entre le rôle des différentes armées.

M. René Monory, rapporteur spécial, a ensuite évoqué les points saillants du projet de budget de 1992 qui s'élève à 240,6 milliards de francs, pensions comprises et 195,5 milliards de francs de crédits militaires, soit 3,26 % du P.I.B.marchand. Il a constaté une régression en francs constants de ce budget.

Il s'est toutefois déclaré satisfait de la hausse sensible des crédits consacrés au renseignement qui se montent à 16 % et représentent 1,7 % du budget total. Il a observé que les Etats-Unis consacrent 6 % de leur budget militaire à cette action.

En conclusion, il a considéré que ce budget s'intègre théoriquement dans la première année de la loi de programmation dont personne ne connaît le contenu et que cette situation ne pouvait être acceptée.

M. Christian Poncelet, président, après avoir mis en parallèle les crédits supplémentaires obtenus en fin d'année par le ministère de la Défense et les prélèvements supplémentaires subis par les collectivités locales, a demandé si la création de la brigade franco-allemande ne devait pas être soumise à l'appréciation du Parlement. Il a vivement souhaité qu'un débat s'instaure à ce sujet.

MM. Emmanuel Hamel et Jacques Oudin se sont interrogés sur les conséquences de la loi de programmation sur l'industrie de l'armement.

M. Michel Moreigne s'est inquiété de l'interprétation que pourrait faire la population de la position de la commission si elle décidait de rejeter le budget de la Défense.

M. Roger Chinaud, rapporteur général, a regretté l'absence de dépôt du projet de loi de programmation militaire qui empêche la mise en perspective du budget, ainsi que l'absence d'information sur l'organisation future de la défense.

La commission a alors décidé, à la majorité, de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget de la Défense (titres V et VI - dépenses en capital).

La commission a ensuite procédé à l'examen du budget de la Défense (titre III - dépenses ordinaires) sur le rapport de M. François Trucy, rapporteur spécial.

M. François Trucy, rapporteur spécial, a, tout d'abord, rappelé les chiffres significatifs des dépenses ordinaires qui se montent à 93,3 milliards de francs en augmentation de 1,02 % sur 1991 et a évoqué l'importante déflation des effectifs qui concernera 24 380 emplois ainsi que les mesures financières positives prises en faveur des personnels. Le rapporteur spécial a ensuite regretté le manque d'information sur les conséquences de la réduction de la durée du service militaire et a surtout déploré le manque de "cadrage" par rapport à la loi de programmation. Il a considéré qu'il était aujourd'hui impossible de dire si le budget de 1992 constitue le premier budget de la loi de programmation future ou un budget théorique présenté par habitude. Le rapporteur spécial a considéré que cette position était irresponsable par rapport aux enjeux de la défense et que cette irresponsabilité ne devait en aucun cas être partagée par le Parlement.

En réponse à une question de M. Emmanuel Hamel, il a évoqué la réforme des astreintes des gendarmes et la qualité des troupes d'infanterie de marine dont la suppression a été envisagée.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget de la Défense (titre III - dépenses ordinaires).

Lors de sa réunion du mardi 19 novembre 1991, la commission ayant pris connaissance des modifications apportées aux crédits, a confirmé cette décision.

AVANT-PROPOS

I - PRESENTATION GENERALE

- Le budget s'élève à 240,6 milliards de francs dont 45,1 milliards de pensions et 195,5 milliards de francs de crédits militaires

- La part du prélèvement sur le P.I.B.m. (hors pensions) s'élève à 3,26 % (3,37 % en 1991).

- La progression du budget de la Défense (hors pensions) s'établit à 0,48 %.

Le titre III s'accroît de 1,02 %.

- Les hypothèses économiques portent sur une croissance des prix du P.I.B. de 2,8 %.

1. - Montant du budget hors pensions

(En millions de francs.)

	1991	1992	Pourcentage d'augmentation
Titre III.			
Crédits de paiement	91 400	92 334,5	+ 1,02
Titre V et VI.			
Autorisations de programme	116 000	103 000	- 11,21
Crédit de paiement	103 148	103 148	
Total crédits de paiement	194 548	195 482,5	+ 0,48
Total crédits de paiement (en millions de francs constants 1991)	194 548	190 164	- 2,3

**2. - Montant et pourcentage des titres III, V et VI
dans le budget de la Défense**

	1991		1992	
	En millions de francs	En pourcentage	En millions de francs	En pourcentage
	Crédits de paiement :			
Titre III	91 400	46,98	92 334,5	47,23
Titres V et VI	103 148	53,02	103 148	52,77
Autorisations de programme :				
Titre III	4 780,4	3,96	4 618,9	4,29
Titres V et VI	116 000	96,04	103 000	95,71

**3. - Importance relative de chacune des sections
au sein du budget de la Défense en 1991 et 1992**

	1991	1992
Section commune	24,5	24
Section Terre	25,7	26
Section Marine	19,8	19,8
Section Air	20,7	20,7
Section Gendarmerie	9,3	9,5
	100	100

4. - Part du budget de la Défense (en %)

	Dans le budget de l'Etat	Dans le P.I.B.m.
1977	17,43	3,59
1978	16,94	3,67
1979	16,80	3,68
1980	16,87	3,75
1981	16,91	3,95
1982	15,58	* 3,97
1983	15,09	4,01
1984	15,15	3,93
1985	15,09	3,85
1986	15,36	3,78
1987	16,12	3,82
1988	16,10	3,72
1989	15,83	3,52
1990	15,55	3,46
1991	15,20	3,41
1992	14,84	3,26

(*) Après annulation des crédits du titre V.

II - ANALYSE DES CREDITS DU TITRE V

(En millions de francs.)

	Crédits de paiement			Autorisations de programme		
	1991	1992	Evolution en pourcentage	1991	1992	Evolution en pourcentage
Air	25 334	25 246	- 0,35	29 513	25 808	- 12,55
Terre	23 094	23 608	+ 2,22	26 719	23 753	- 11,10
Marine	24 910	24 895	- 0,06	27 283	24 973	- 8,47
Gendarmerie ...	1 989	2 089	+ 5,03	2 324	2 086	- 10,24
Section commune	27 821	(1) 27 310	- 1,84	30 161	(2) 26 380	- 12,54
Total	103 148	103 148	-	116 000	103 000	- 11,21

(1) Dont titre VI : 504 M.F.

(2), Dont titre VI : 579 M.F.

Le titre V s'élève :

- en autorisations de programme, à 103 milliards de francs, montant inférieur à plus de 11 % de celui de 1991 ;
- en crédits de paiement, à 103,1 milliards de francs, montant égal à celui de 1991.

1. Le nucléaire

Il représente 29,1 % du titre V (contre 30,1 % en 1991), soit 30 milliards de francs (31 milliards en 1991 soit - 3,2 %).

Le programme S 45 (missiles destinés à remplacer les missiles sol-sol du plateau d'Albion) est abandonné. Le programme du missile préstratégique HADES a été gelé et les missiles existants, dont la mise au point doit être achevée en 1992, ne seront pas déployés dans les unités mais stockés.

D'autres décisions concernant notamment le nombre de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de la nouvelle génération (S.N.L.E./N.G.), les 7ème et 8ème sous-marins nucléaires d'attaque, dont la construction était prévue et le nombre d'essais nucléaires, sont attendues dans le cadre de la programmation.

2. Le spatial

Les crédits (3,6 milliards de francs) sont en augmentation de 17,5 % par rapport à 1991 et doivent permettre la poursuite du programme des satellites d'observation (HELIOS) et de communication (SYRACUSE II).

3. Les forces classiques

Pour l'armée de Terre, seuls 30 chars Leclerc (30 millions de francs l'unité) en 1992 seront commandés à

G.I.A.T.-Industries au lieu des 40 initialement envisagés. 38 A.M.X. 30 B2 et 13 véhicules d'observation de l'artillerie (V.O.A.) seront rénovés au lieu des 92 chars et 24 V.O.A. prévus à l'origine.

Pour la Marine, le programme d'avion d'entraînement pour les pilotes de l'Aéronavale ne sera pas lancé en 1992. Pour remplacer ses Fouga Magister et ses Etendard 4M (retirés du service en juillet dernier), la Marine souhaitait se doter d'une version navalisée de l'Alphajet (construit par DASSAULT) ou de l'avion anglo-américain T40 Goshawk, qui équipe l'U.S. Navy. Comme prévu, trois avions de patrouille maritime Atlantique 2 seront commandés à la Société DASSAULT-Aviation. Le programme BAMO de construction d'un bâtiment anti-mines océanique, dont une première coque est pratiquement achevée à Lorient, est abandonné. Deux frégates de surveillance du type Floréal seront livrées et 3 frégates légères du type La Fayette seront commandées.

Pour l'armée de l'Air, si la cible de quelques 170 Mirage 2000 DA (défense aérienne) sera en principe maintenue à terme, la livraison de ces appareils à l'armée de l'Air sera étalée dans le temps. Aucune commande de Mirage 2000 DA ne devrait intervenir en 1992. De la même manière, les livraisons de Mirage 2000 D (avion d'attaque conventionnel et nucléaire) seront ralenties. En revanche, une commande en 1992 de vingt avions d'entraînement Tucano, dont l'annulation avait été un temps envisagée, est maintenue. Le contrat global sur ce type d'appareils concerne l'acquisition par la France d'une cinquantaine d'exemplaires au Brésil, en compensation d'une commande brésilienne d'hélicoptères faite à la France. Le nombre de Mirage F1 C (défense aérienne) modernisés en F1 CT (avion d'attaque au sol) sera revu en hausse. Ramené à 41 exemplaires modernisés, le nombre d'avions retrouve son chiffre initial de 55 appareils transformés.

Pour la Gendarmerie, les programmes d'équipement en véhicules, la réalisation du réseau de transmissions Rubis, les constructions de logements se poursuivront.



INTRODUCTION

En introduction de notre rapport pour 1991, nous relevions déjà l'accumulation des événements qui remettaient en cause les doctrines et les conceptions, modifiaient les alliances aussi bien que les antagonismes et pesaient sur le tracé des frontières et le contenu des partages territoriaux.

Que dire cette année, au cours de laquelle se sont succédés les événements autant, sinon plus marquants, dont chacun fait pâlir le précédent ?

Le monde oscille entre l'affirmation du droit et l'exacerbation des rapports de force, entre la recherche d'un nouvel ordre international et la montée du chaos, entre la marche vers l'unité - celle de l'Allemagne d'ores et déjà réalisée, celle de l'Europe beaucoup plus lente et laborieuse - et la désagrégation des fédérations - U.R.S.S., Yougoslavie et peut-être d'autres demain - entre les péripéties visibles et les menées occultes des agissements terroristes et des trafics divers

Rien ne permet d'affirmer que l'année 1992 - celle à laquelle se rapporte le projet de budget soumis à votre examen - sera celle des transitions et des stabilisations et non plus celle des incertitudes et des risques. Mais tout pousse, en tout cas, à affirmer que cette nouvelle année exigera, plus encore que les précédentes, que les moyens financiers de notre Défense s'intègrent dans des perspectives nouvelles exigeant un effort d'imagination et d'anticipation.

PREMIERE PARTIE

UN BUDGET SANS REFERENCES

Le projet de budget pour 1992 marque par rapport aux objectifs de la précédente programmation une dérive d'environ 14 milliards de francs. Il est vrai que celle-ci n'a plus guère de signification. D'où la nécessité d'inscrire ce projet dans une nouvelle perspective pluri-annuelle. Ce doit être là l'objet de la prochaine loi de programmation, dont le budget pour 1992 doit constituer la première annuité.

Mais le Parlement est appelé à se prononcer sur le budget avant de connaître la programmation et même simplement les grandes orientations de celle-ci.

La démarche est à la fois *incohérente* quant au fond et *inconvenante* quant aux égards dus à la représentation nationale.

Le budget en projet est ainsi un budget sans références que tout porte à considérer comme un exercice obligé auquel le gouvernement s'est livré par habitude et non comme le fruit d'une réflexion et d'une volonté s'intégrant dans la durée et ouvrant les perspectives qu'appellent les adaptations et les transformations de notre dispositif de Défense.

CHAPITRE PREMIER

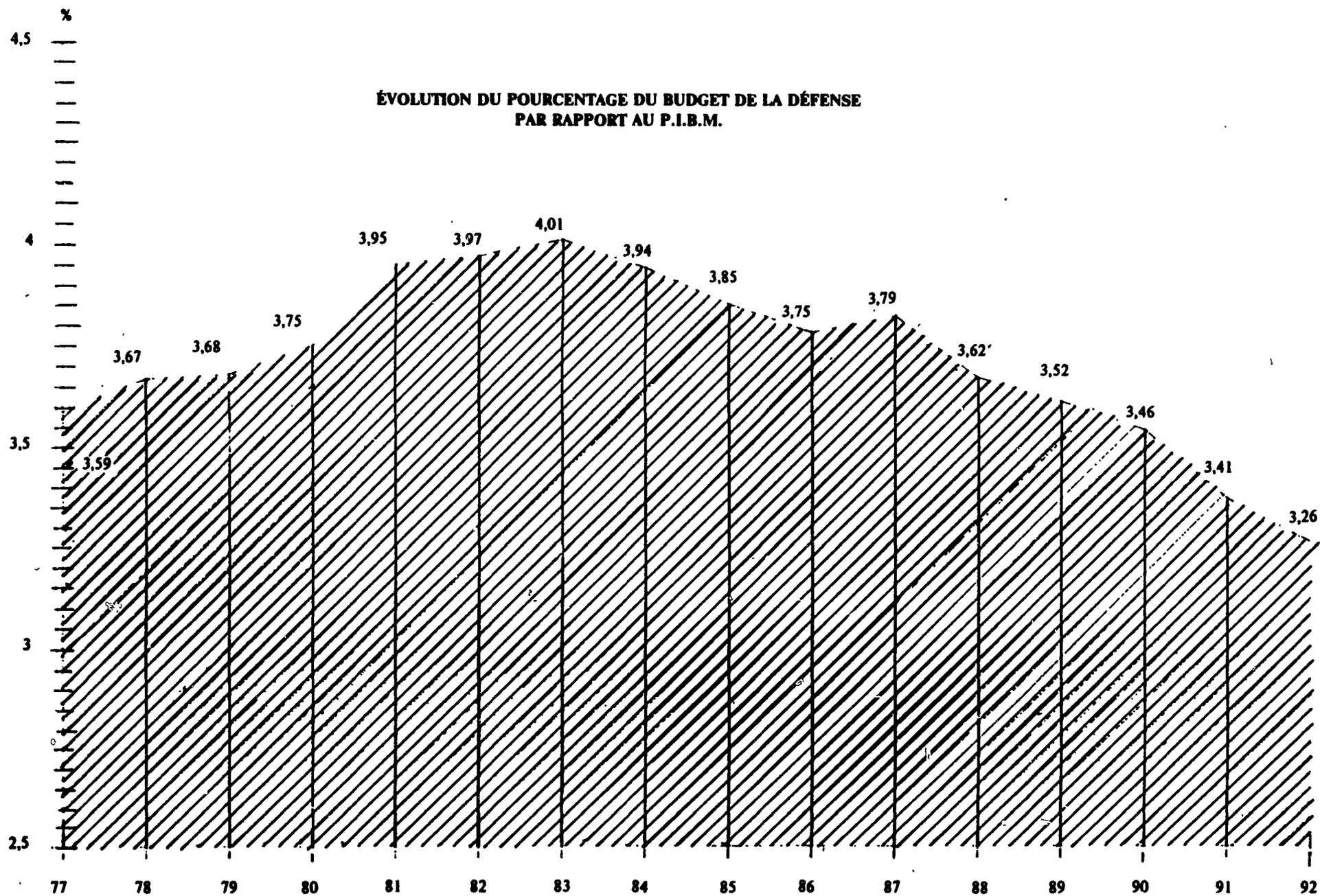
LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Leur montant permet de saisir la part de la richesse nationale consacrée à la Défense et de situer celle-ci dans une comparaison portant à la fois sur le temps - par son évolution au fil des ans - et sur l'espace, par rapprochement avec les autres pays.

Mais autant que la *masse* du budget c'est son *utilisation* qu'il convient de considérer. Nous analyserons donc ces masses selon diverses approches permettant de mieux cerner leur affectation : part respective du fonctionnement et de l'équipement, répartition par nature de dépenses, part respective des services votés et des mesures nouvelles, montant des autorisations de programme et des crédits de paiement.

1. Le prélèvement sur la richesse nationale

Le budget en projet s'inscrit dans une courbe, descendante depuis 1982.



Selon les déclarations faites par le ministre de la Défense lors de son audition par votre commission des Finances, cette décroissance doit se poursuivre pour atteindre, à l'échéance de la nouvelle loi de programmation militaire, un niveau situé entre 3,1 % et 3,2 % du P.I.B.m.

Force est de constater que le sens de ce mouvement est celui que l'on retrouve dans les autres pays européens, qui ont tous opéré une réévaluation, à la baisse, du montant des crédits qu'ils entendent désormais consacrer à leur défense. Cette évolution nous paraît inéluctable. Elle implique pour notre pays un certain nombre de choix fondamentaux sur les programmes, un nouveau format de nos armées, une coopération accrue avec nos voisins européens.

Mais, nous y reviendrons, l'absence de toute perspective, qu'aurait dû donner la nouvelle loi de programmation militaire, ne peut que faire douter de la cohérence des mesures qui doivent ainsi être prises, en même temps qu'elle exprime une singulière désinvolture à l'égard de la représentation nationale sollicitée de se prononcer sur les moyens sans qu'elle soit informée des fins que ceux-ci doivent servir.

2. Fonctionnement et investissement

Le poids relatif du fonctionnement s'accroît dans un budget qui progresse, au total, de 0,48 % alors que le titre III augmente de 1,02 % et que le titre V reste à son niveau de 1991 en francs courants.

Les crédits du titre III s'élèvent, en effet, à 92 334 millions de francs et comptent pour 47,2 % du total du budget en projet, dans lequel les crédits du titre V restent à 103 148 millions de francs.

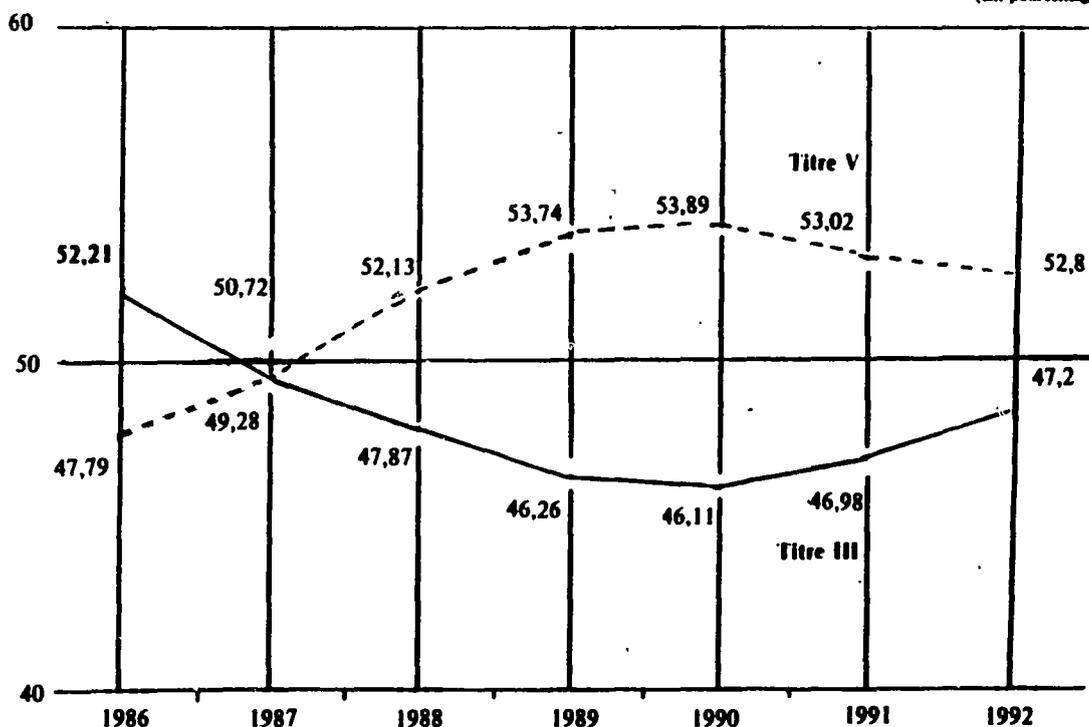
La part du titre V, même si elle diminue, en termes relatifs, reste toutefois supérieure à celle qui est la sienne dans les budgets de la Défense des autres pays européens (encore que les différences de structures d'un budget à l'autre doivent conduire à une certaine prudence dans les comparaisons). C'est là, notamment, une conséquence du souci d'autonomie de notre pays en matière d'équipements et d'armements (90 % de nos armements ont une origine nationale) qui conduit, quelle que soit la légitimité des motifs qui inspire un tel souci, à payer le prix de

cette autonomie. Cette situation pose - compte tenu des contraintes financières - la question d'une diversification éventuelle de l'acquisition de nos équipements militaires, en vue d'en abaisser le coût.

Quoi qu'il en soit cette part, qui reste majoritaire, au sein du budget global du titre V, singularise le budget de la Défense au sein du budget de l'Etat surtout consacré aux dépenses de fonctionnement.

ÉVOLUTIONS COMPARÉES DU TITRE III ET DU TITRE V

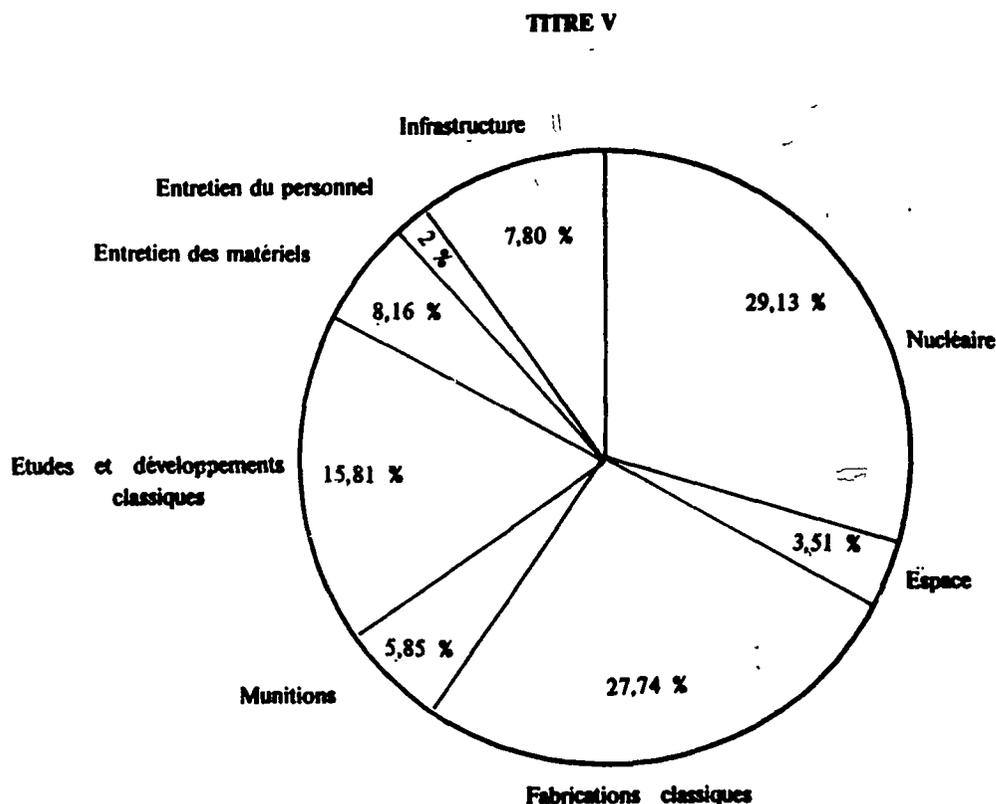
(En pourcentage.)



L'implication des dépenses d'équipement militaire dans l'activité industrielle et dans celle de certaines régions ou localités, se mesure en termes d'emplois et d'aménagement du territoire. Une révision importante de ces dépenses ne peut donc se faire sans mesures plus générales d'accompagnement et de coordination auxquels le ministère de la Défense - mais pas uniquement lui - doit, évidemment, être particulièrement attentif.

3. La nature des dépenses du titre V

Elles se répartissent traditionnellement entre dépenses d'entretien (du personnel et du matériel), d'études, de fabrications classiques et nucléaires. Plus récemment, l'espace a pris place dans cette répartition qui peut être illustrée de la façon suivante :



On constate, notamment, que la part du nucléaire, même si elle a tendance à diminuer, continue à osciller autour du tiers du total du titre V, la part des armements conventionnels restant légèrement inférieure.

Les dépenses pour les munitions diminuent, en francs constants, celles pour l'infrastructure stagnent. On continue ainsi à restreindre des dépenses dont le résultat est moins visible et moins spectaculaire que celles qui permettent de produire des avions, des chars et des sous-marins ; mais qui n'en sont pas moins indispensables à la cohérence de nos forces. La guerre du

Golfe a, aussi, montré nos insuffisances de dotations en munitions. La leçon ne paraît pas avoir été retenue.

Enfin, si l'espace voit sa part relative progresser c'est de façon très mesurée alors que là aussi l'épreuve des faits - la guerre du Golfe - a mis en évidence nos lacunes en ce domaine.

4. Les crédits par armée

L'architecture même du budget de la Défense est construite, on le sait, sur une répartition par section qui individualise chaque armée et la Gendarmerie.

(En milliards de francs.)

	Terre	Air	Marine	Gendarmerie	Section communs
Crédits du projet de budget ..	23,6	25,2	24,9	2	27,3
Pourcentage du total	26	20,7	19,8	9,5	24
Pourcentage du total 1991 ...	25,7	20,7	19,8	9,3	24,5

Nous aurons l'occasion de revenir sur le principe même de cette répartition par section d'armées qui ne nous paraît pas aller dans le sens d'un emploi plus rationnel des crédits et constitue un obstacle à des redéploiements, gages d'une meilleure utilisation de ceux-ci.

5. Services votés et mesures nouvelles

La répartition est la suivante :

(Millions de francs.)

	Services votés	Mesures nouvelles
Titre III	136 144	+ 1 319
Titre V	77 477	+ 25 166

Au titre III, les mesures nouvelles régressent sensiblement puisqu'elles passent de 3,5 milliards de francs à 1,3 milliard. Cette différence s'explique essentiellement par *l'amointrissement des mesures prévues en faveur des personnels* ; celles-ci étaient de 2,14 milliards de francs en 1991, elles ne seront plus que de 934 millions de francs en 1992.

Au titre V, les mesures nouvelles continuent à décroître : 29,5 milliards de francs en 1990, 28,5 milliards en 1991, 25,1 milliards en 1992. Cette évolution négative traduit le *ralentissement du renouvellement de l'équipement qui s'étend désormais à la section commune, c'est-à-dire au domaine nucléaire.*

Pour le titre III, l'effet mécanique des services votés - 98 % du total des crédits - pousse à reconduire chaque année la plupart des crédits. L'action sur les services votés se fait surtout par des réductions d'effectifs - ce qui sera encore le cas en 1992 (- 24 380 emplois) - c'est-à-dire corrélativement sur les rémunérations (70 % du total des crédits du titre III). La définition d'un nouveau "format" de nos armées conduira vraisemblablement à poursuivre cette action. Mais il convient de noter qu'elle ne pourra trouver sa pleine efficacité que si, au préalable, un certain investissement est consenti pour permettre un resserrement et une modernisation des infrastructures. La multiplicité des implantations est, en effet, un facteur important de dispersion des effectifs.

Pour le titre V, les services votés correspondent aux crédits de paiement dont l'inscription est jugée nécessaire pour couvrir

les autorisations de programme antérieurement ouvertes. Le problème, en théorie, est donc de déterminer les clefs permettant de passer des engagements aux paiements. Dans la réalité, les dépenses du titre V sont plus générées par la trésorerie des paiements que par les autorisations de programme, comme le montrent les nombreuses *annulations* ou *non-affectations* de celles-ci. D'où, du même coup, *des retards dans la réalisation des programmes*, ces à-coups sont tout à fait préjudiciables car ils perturbent le rythme des commandes et des fabrications, engendrent des surcoûts et accentuent les risques d'obsolescence d'équipements dont la livraison se trouve retardée.

6. Autorisations de programme et crédits de paiement

Les chiffres sont les suivants :

Titres et sections	Autorisations de programme		
	Votées pour 1991	Demandées pour 1992	Différence entre 1991 et 1992
Titre III.			
Moyens des services.			
Section commune	»	»	»
Section Air	1 812 723 000	1 700 000 000	- 112 723 000
Section Forces terrestres	247 700 000	253 892 000	+ 6 192 000
Section Marine	2 720 000 000	2 665 000 000	- 55 000 000
Section Gendarmerie	»	»	»
Totaux pour le titre III .	4 780 423 000	4 618 892 000	- 161 531 000
Titre V.			
Investissements exécutés par l'Etat.			
Section commune	29 650 800 000	25 801 000 000	- 3 849 800 000
Section Air	29 513 000 000	25 808 000 000	- 3 705 000 000
Section Forces terrestres	26 719 000 000	23 753 000 000	- 2 966 000 000
Section Marine	27 283 000 000	24 973 000 000	- 2 310 000 000
Section Gendarmerie	2 324 000 000	2 086 000 000	+ 238 000 000
Totaux pour le titre V . .	115 489 800 000	102 421 000 000	- 13 068 800 000

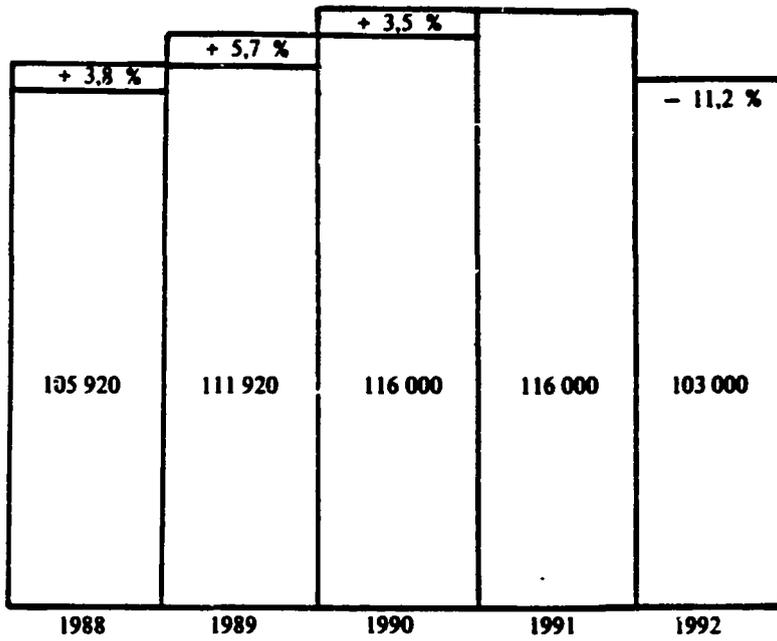
Les autorisations de programme décroissent donc sur le titre III, et encore plus sur le titre V.

L'adéquation des crédits de paiement aux autorisations de programme est un problème délicat mais important car il importe d'éviter aussi bien gaspillage des C.P. que crise de trésorerie. Le ministère de la Défense a du reste connu, l'une et l'autre de ces situations durant les dernières décennies.

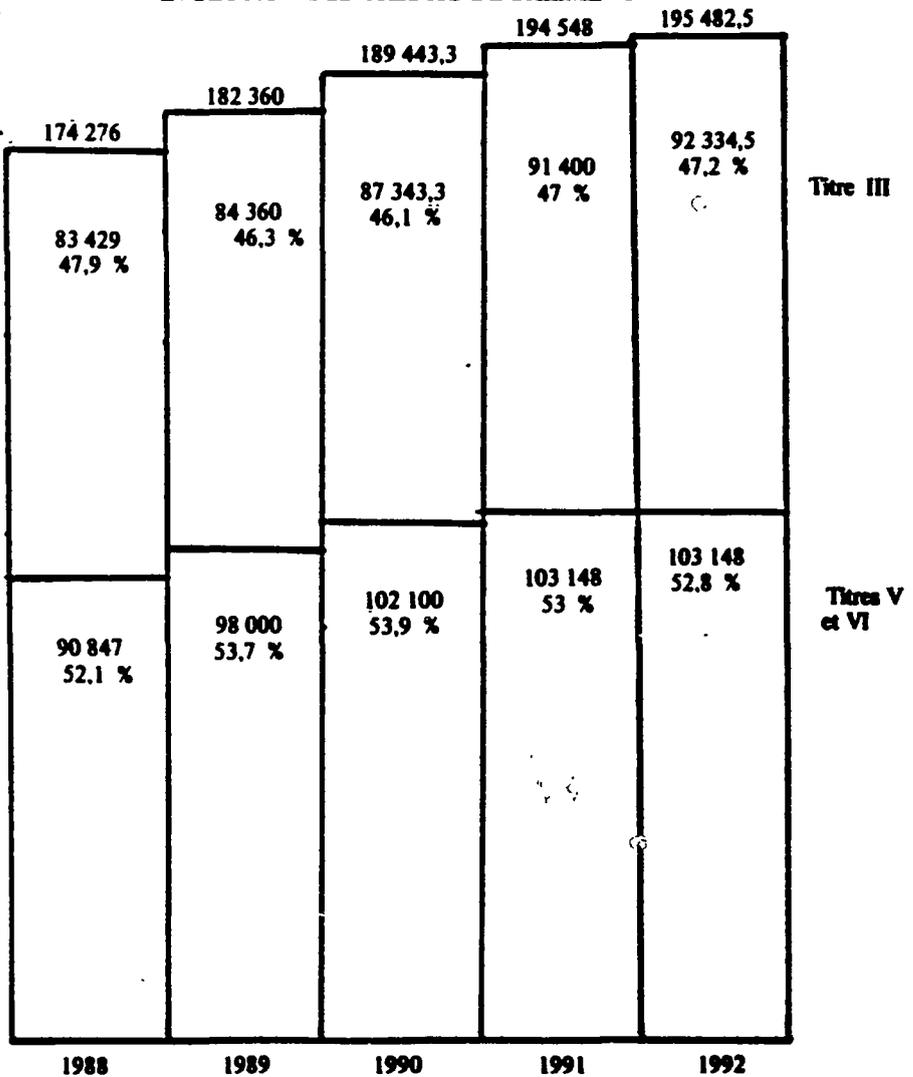
Pour 1992 on constate que le rapport A.P./C.P. s'établit autour de l'unité. Situation tout à fait nouvelle qui amorce une forte régression pour l'avenir : le présent de l'année, les crédits de paiement destinés à solder les livraisons, pèsent, désormais, aussi lourd que le futur de plusieurs années à venir, les autorisations de programme permettant de lancer études et commandes.

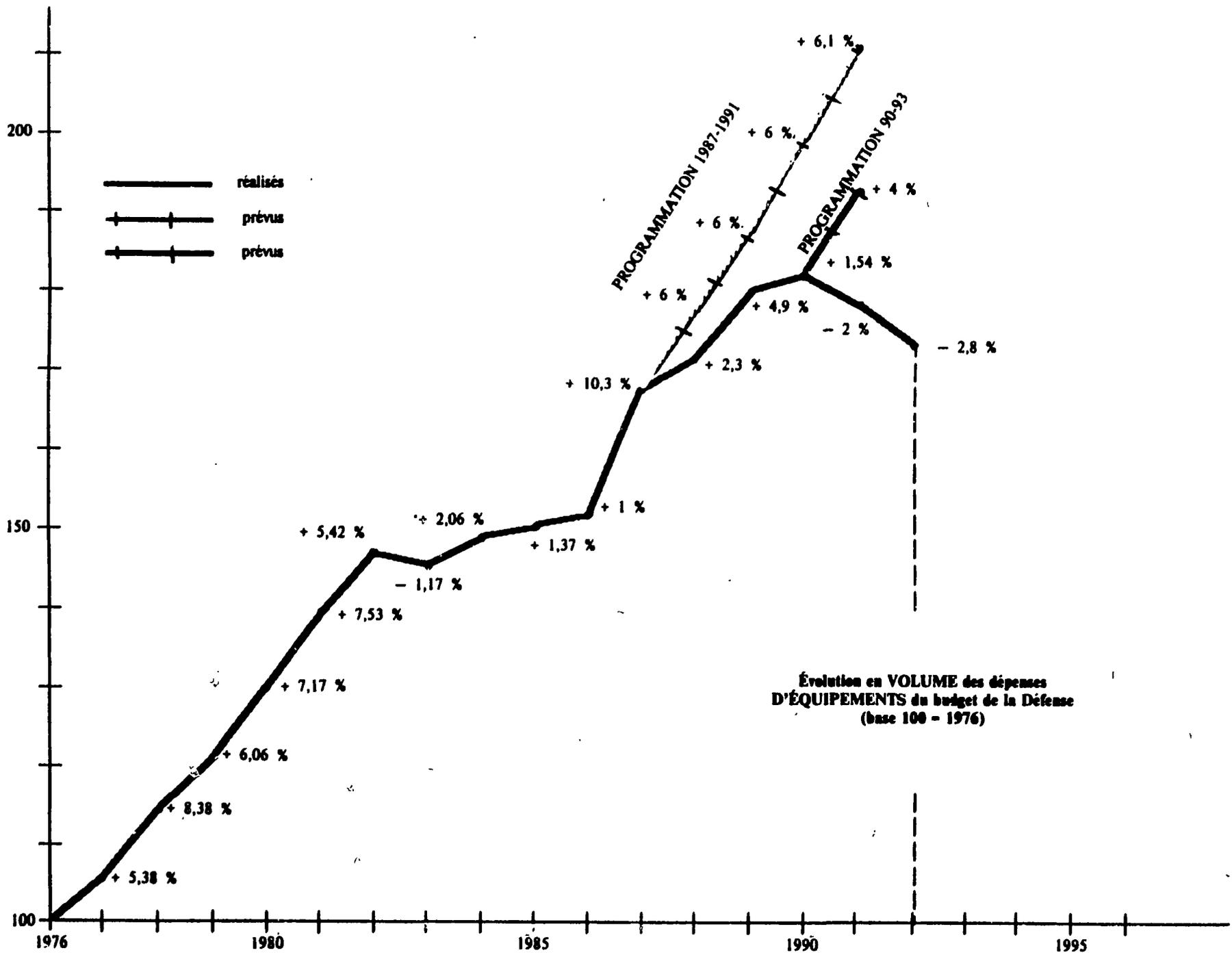


**ÉVOLUTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
DES TITRES V ET VI**



ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT





7. Comparaisons internationales

La constatation générale est celle d'une *évolution en baisse en francs constants* et même pour certains en francs courants des budgets de la Défense des principaux pays européens, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

	1990	1991	1992
Royaume-Uni (milliards de £)	21,223	22,870 **	23,350 ***
Allemagne (milliards de DM)	53,362	52,534	52,500
Etats-Unis (milliards de \$)	303,300	288,300	291
U.R.S.S. (milliards de roubles)	71 ****	96,5 ****	»

* Exercice budgétaire avril 1990-avril 1991.

** Exercice budgétaire avril 1991-avril 1992.

*** Estimations.

**** Sources soviétiques.

Rapporté au montant du P.I.B. le prélèvement opéré pour la Défense s'établit aux pourcentages suivants :

	Royaume-Uni	Allemagne	Etats-Unis	U.R.S.S.
1991	3,9 %	2,8 %	5,9 %	8 % ?

La part du P.I.B. consacrée à la Défense reste pour les Etats-Unis nettement supérieure et pour le Royaume-Uni supérieure à celle que lui consacre la France. En Allemagne, bien que cette part soit moindre, elle se rapporte à un P.I.B. supérieur et se traduit donc par un budget de la Défense sensiblement égal, quant à son montant, à celui de la France.

Pour l'U.R.S.S., le budget pour 1991 est en accroissement de 25 milliards de roubles par rapport à celui de 1990. Mais la comparaison doit tenir compte de l'inflation qui ramènerait selon certaines estimations le budget de 1991 à 60 milliards de roubles 1990 ; ces estimations sont, peut-être, contestables mais l'on peut considérer que le budget de 1991, en termes constants, n'atteint pas le montant de celui de 1990.

Cette approche quantitative en termes de montants globaux et de pourcentages du P.I.B. doit cependant être complétée par une comparaison des *structures budgétaires* (qui garde, toutefois, un certain degré d'approximation, compte tenu de la contexture propre aux budgets de la Défense de chaque pays).

COMPARAISON DES STRUCTURES BUDGÉTAIRES

(En pourcentage.)

	Fonctionnement	Conventionnel	Nucléaire	Recherches Études Développements
France	47	22	15	16
R.U.	47	39	5,5	9,5
Allemagne	67,5	26,5	»	6
Etats-Unis	61	22,5	4,5	12

L'absence de tout armement nucléaire pour l'Allemagne, la charge réduite de celui-ci pour le Royaume-Uni du fait de sa dépendance à l'égard des États-Unis, permettent à ces derniers pays de consacrer à leur *équipement conventionnel* des sommes supérieures à celles que lui consacre le budget français (plus de 80 milliards de francs au Royaume-Uni) semblent équivalentes pour l'Allemagne (plus de 60 milliards).

Pour ce qui concerne la *recherche*, on peut noter que la part relative de celle-ci est maintenue voire accrue dans la plupart des budgets bien que ceux-ci régressent en termes constants.

Pour l'U.R.S.S., la part réservée à l'entretien a, sans doute, été légèrement augmentée et celle consacrée aux acquisitions d'armements décroîtra. La part recherches et développements devrait être préservée ainsi que celle consacrée à l'armement nucléaire. Toutefois ces indications résultent de déclarations soviétiques de diverses origines et de dates diverses, qui ne sont pas toujours convergentes.

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES NUCLEAIRES

Les crédits de paiement s'élèvent à 32 111 millions de francs (- 2,2 %) et les autorisations de programme à 28 133,4 millions de francs (- 23,8 %).

Si près d'un tiers des crédits d'équipement (31,1 %) continue à aller aux programmes nucléaires, leurs dotations sont marquées par une régression particulièrement visible pour les autorisations de programme.

(Millions de francs.)

	Budget voté de 1991	Projet de budget pour 1992	Evolution en pourcentage
<i>Autorisations de programme :</i>			
Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)	28 495,6	24 977	- 12,3
A.N.U.A. (1)	2 837,1	1 299,4	- 54,2
Mirage 2000 D (ex. N°) (2)	5 615	1 857	- 66,9
Total	36 947,7	28 133,4	- 23,8
Part dans le total des crédits d'équipement	31,8 %	27,3 %	
<i>Crédits de paiement :</i>			
Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)	25 752,8	25 614	- 0,5
A.N.U.A. (1)	5 313,2	4 432	- 16,6
Mirage 2000 D (ex. N°) (2)	1 773	2 065	+ 16,4
Total	32 839	32 111	- 2,2
Part dans le total des crédits d'équipement	31,8 %	31,1 %	

(1) Armement nucléaire d'ultime avertissement (nouvelle appellation des armes nucléaires préstratégiques).
 (2) A double capacité, nucléaire et classique.

Tous ces chiffres annoncent une *réduction de l'arsenal nucléaire de notre pays*, aussi bien pour ce qui concerne les armes

nucléaires stratégiques que celles de tir préstratégique ou d'ultime avertissement, arsenal qui se situe toutefois bien en deça de celui des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

Mais dans quelle réflexion d'ensemble sur l'avenir de nos forces nucléaires s'inscrivent-ils ?

1. - LES CREDITS DES FORCES NUCLEAIRES STRATEGIQUES

Les autorisations de programme diminuent de 12,3 % et passent de 28 495,6 millions de francs à 24 977 millions de francs.

Les crédits de paiement diminuent de 0,5 % : leur montant sera de 25 614 millions de francs en 1992 contre 25 752,8 millions de francs en 1991.

Ces évolutions résultent de la décision prise après le Conseil de Défense tenu le 20 juillet 1991 d'arrêter le projet de missiles stratégiques sol-sol S45 et, vraisemblablement, un ralentissement de la réalisation du programme des sous-marins dits de nouvelle génération.

On sait que le débat sur le passage de trois (océanique, aérienne et terrestre) à deux composantes - la pérennité de la composante océanique stratégique étant affirmée - était ouvert depuis 1987. A cette date, en effet, la loi de programmation envisageait déjà ce passage. On rappelle que notre pays possède quelques 500 charges stratégiques, chiffre à rapprocher des milliers de têtes stratégiques que conserveront l'U.R.S.S. et les Etats-Unis même au terme du processus de désarmement prévu par les accords en cours.

Aussi bien des études concernant deux familles de missiles sont poursuivies : un missile non balistique qui pourrait être un missile aéroporté sup - ou sub-sonique - et un missile balistique qui pourrait équiper à la fois les S.N.L.E. et le plateau d'Albion.

La force océanique stratégique

Elle occupe une place essentielle dans notre stratégie de dissuasion. Sa puissance de frappe, son allonge, sa discrétion et sa modernisation constante en font le vecteur des 4/5 de nos têtes stratégiques.

Les dotations pour la F.O.S.T. seront les suivantes :

	1991	1992	Evolution en pourcentage
Autorisations de programme	15 964,3	13 711	- 14,1
Crédits de paiement	13 758,1	14 188	+ 3,1

Ces crédits se répartissent entre la section commune : 4 828 M.F. en A.P., 4 922 M.F. en C.P. et la section Marine : 8 883 M.F. en A.P. et 9 266 M.F. en C.P.

Les principaux programmes concernent :

- la refonte des S.N.L.E. en service, en vue de les adapter à l'emport du missile M 4 et d'améliorer leur discrétion et leurs capacités d'écoute. Le 3ème S.N.L.E. "refondu", le "Terrible" a été réadmis au service actif en juin 1990 ; le programme sera terminé en 1993 avec la reprise de service du "Foudroyant". Quatre S.N.L.E. refondus seront alors équipés du missile M 4 ;

- les S.N.L.E. de "nouvelle génération" dont le premier "Triomphant" doit entrer en service en 1995. Plus longs, plus lourds, plus discrets, les S.N.L.E./N.G. sont conçus pour emporter le missile M 45 et, ultérieurement, le M 5.

- les missiles M 45 et M 5 ; le missile M 45 doit permettre, en attendant la mise au point du M 5, de doter le premier S.N.L.E./N.G. d'un missile plus performant, version améliorée du M 4, quant à la portée et à la pénétration des défenses antibalistiques ; les objectifs du M 5 sont en cours de définition.

La régression des autorisations de programme traduit un ralentissement du programme des S.N.L.E. dits de nouvelle génération. Le renouvellement des sous-marins avait été initialement prévu au rythme d'un bâtiment mis en service tous

les 2 ans. Ce rythme sera ralenti à 30 mois et le remplacement nombre pour nombre des unités retirées du service n'est pas prévu. Dès lors le nombre de sous-marins de la F.O.S.T. restera de cinq, au terme du programme de renouvellement, ce qui est le chiffre actuel depuis la condamnation du "Redoutable" (mais qui passera provisoirement à six en 1995 avec l'entrée en service du "Triomphant"). Cette évolution ne sera évidemment pas sans effet sur les établissements industriels de la Défense travaillant sur ces programmes, et notamment l'établissement d'INDRET. Mais quelle que soit la nécessité d'évolution au sein des établissements de la Défense, il est indispensable de préserver le potentiel humain disponible, efficace et qui a fait ses preuves dans la réalisation d'armements et d'équipements particulièrement performants.

La question se pose également de savoir s'il conviendra de fabriquer 5 lots de missiles (ce qui est le cas actuellement), un pour chaque sous-marin, dès lors qu'un sous-marin est, en permanence, en carénage.

La modernisation de la F.O.S.T. conserve toutefois sa priorité dans nos équipements de dissuasion ; sa modernisation qui se poursuit commence d'ores et déjà à la doter d'une capacité nucléaire stratégique considérablement accrue. En effet les 16 missiles M 20, dont la portée est de 2000 Km. seront remplacés par 16 missiles M 4 emportant, chacun, à 5000 Km. six têtes nucléaires à ciblage indépendant.

La composante terrestre

Dix-huit missiles de type S 3 disposés en silos installés sur le plateau d'Albion ont été déployés entre 1980 et 1983 et ont remplacé les missiles S 2 mis en oeuvre depuis 1971.

Les missiles S 3, plus puissants, "durcis", s'ils constituent actuellement une composante tout à fait opérationnelle, seront toutefois frappés d'obsolescence vers la fin de l'actuelle décennie.

La relève envisagée "au tournant du siècle" n'aura toutefois pas lieu. En effet la décision a été prise, cet été, d'arrêter le projet de missile stratégique sol-sol S 45 de longue portée (6000 Km.) - pour lequel 2 à 3 milliards de francs avaient déjà été dépensés. On rappellera que cette option n'est pas celle de la commission de la

Défense de notre Assemblée qui a préconisé l'adoption d'un missile sol-sol déplaçable.

En tout état de cause, il conviendrait de *ne pas dilapider notre capital de "savoir faire" technologique en matière de missiles balistiques* et d'assurer dans les meilleures conditions, la sauvegarde celui-ci au profit de la réalisation du programme de missiles M 5.

La composante aérienne

Elle est la première, chronologiquement, de nos composantes nucléaires stratégiques.

Elle est constituée par les Mirage IV dotés du missile air-sol moyenne portée (A.S.M.P.).

La dernière modernisation de ceux-ci a porté sur 18 exemplaires dotés de nouveaux équipements de navigation, de bombardement, de contre-mesures et d'un nouveau radar, afin d'améliorer leur capacité de pénétration.

Le classement parmi les composantes stratégiques de l'actuelle composante aérienne reste toutefois discutable. La portée de l'A.S.M.P. - 300 Km. - ne lui permet guère, en effet, de délivrer une frappe décisive à longue distance et ce même s'il convient de tenir compte de la perte de profondeur stratégique qu'a subi l'U.R.S.S. du fait de la disparition de son glacis protecteur.

Pour la composante aérienne pilotée, aussi, se pose le problème de son remplacement à l'échéance de la fin du siècle. Une nouvelle composante est envisagée qui s'appuierait sur l'avion A.C.F. Rafale porteur d'un missile à longue portée (A.S.L.P. : 1200 à 1500 Km.). L'une des justifications de cette formule réside dans les possibilités de coopération européenne qu'offre sa fabrication et son stationnement sur le territoire de pays voisins.

2. - LES CREDITS DE L'ARMEMENT NUCLEAIRE D'"ULTIME AVERTISSEMENT"

Tour à tour baptisé tactique, préstratégique et maintenant, dans les documents officiels, d'"ultime avertissement", cet armement - et l'incertitude même de de la terminologie l'atteste - appelle sans nul doute une clarification de sa doctrine d'emploi. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Les dotations financières accusent, qu'il s'agisse des autorisations de programme ou des crédits de paiement, une baisse très sensible pour les A.P. (- 54,2 %), sensible pour les C.P. (- 16,6 %).

(En millions de francs.)

	Budget de 1991	Projet de budget pour 1992	Evolution en pourcentage
Autorisations de programme :			
<i>Section commune</i>	2 007,7	540	- 73,1
dont :			
Pluton	35	36	+ 2,8
Hadès	1 858,1	245	- 86,8
A.S.M.P.	352,6	250	- 29,1
A.N. 52	35	9	- 74,3
<i>Section Forces terrestres (transmissions Hadès)</i> .	309,4	98,4	- 68,2
<i>Section Air</i>	518	661	+ 27,6
dont :			
Mirage 2000 N	73	175	+ 39,7
<i>Section Marine</i>	2	0	- 100
Total A.N.U.A.	2 837,1	1 299,4	- 54,2
Crédits de paiement :			
<i>Section commune</i>	2 763,2	2 217	- 19,7
dont :			
Pluton	188	187	- 0,5
Hadès	1 969,5	1 567	- 20,4
A.S.M.P.	548,5	429	- 21,8
A.N. 52	57	34	- 40,3
<i>Section Forces terrestres (transmissions Hadès)</i> .	363	205	- 43,5
<i>Section Air</i>	2 162	2 000	- 7,5
dont :			
Mirage 2000 N	1 839	1 567	- 14,8
<i>Section Marine</i>	25	10	- 60
Total A.N.U.A.	5 313,2	4 432	- 16,6

Cette évolution est essentiellement due à la décision de réduire le programme du missile *HADES*, initialement prévu à 120 missiles et 60 véhicules lanceurs à un niveau de 40 puis 30 missiles et 15 véhicules lanceurs et de ne pas déployer ces missiles.

Cette décision va dans le sens que nous préconisons depuis deux ans. Si on peut se réjouir qu'elle soit prise, on ne peut que

regretter qu'elle ne l'ait pas été plus tôt ce qui eut permis d'économiser plusieurs milliards de francs.

3. - LES EXPERIMENTATIONS

Tout en notant dans notre précédent rapport la limitation du nombre des essais nucléaires à six par an, nous nous interrogeons sur l'opportunité de poursuivre dans cette voie et de réexaminer la consistance du dispositif d'environnement de ces essais.

Le budget en projet répond à notre interrogation puisqu'il prévoit à la fois une diminution des crédits transférés du budget de la Défense au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) et de ceux de la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (D.I.R.C.E.N.).

(En millions de francs.)

Autorisations de programme			Crédits de paiement		
1990	1991	1992	1990	1991	1992
9 899,5	9 751,7	9 348,2	9 862,7	9 880,9	9 319,2

A ces deux organismes incombent, on le sait, la mise au point, les essais et la production des armes nucléaires.

La diminution de leurs crédits est la conséquence de l'interruption des programmes S 45 et HADES mais laisse aussi présager une baisse du nombre des expérimentations qui pourraient passer de six à quatre par an.

Le maintien des compétences du C.E.A. - compétences reconnues - et plus particulièrement de ses compétences "intellectuelles" dans le domaine des études paraît dans cette conjoncture financière nouvelle, la tâche difficile mais essentielle de cet organisme qui a façonné notre force nucléaire.

CHAPITRE III

LES PROGRAMMES SPATIAUX

La guerre du Golfe a montré, si besoin en était, que la première bataille était celle de l'information et du renseignement et qu'elle se déroule d'abord dans l'espace, ce que nous avons souligné déjà, il y a deux ans, dans notre rapport budgétaire. Les leçons de ce conflit ont-elles été comprises ?

Nous suivons l'évolution des programmes spatiaux, d'une année à l'autre, en les ramenant à leur poids au sein du titre V.

Cette évolution laisse apparaître, pour 1992, une évolution contrastée des crédits de paiement, en hausse de 17 % et des autorisations de programme qui régressent de près de 3 %.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX PROGRAMMES SPATIAUX

(En millions de francs.)

	1987	1988	% 1988/1987	1989	% 1989/1988	1990	% 1990/1989	1991	% 1991/1990	1992	% 1992/1991
Crédits de paiement titre V Espace	758	1 362	+ 80	1 976	+ 45	3 009	+ 52,3	3 084	+ 2,5	3 623	+ 17,5
Crédits de paiement titre V Global	85 810	90 847	+ 5,9	98 000	+ 7,9	102 100	+ 4,2	103 148	+ 1	103 148	-
Total en pourcentage	0,88	1,5	-	2	-	2,9	-	2,99	-	3,5	-
Autorisations de programme titre V Espace	1 735	2 764	+ 60	3 653	+ 32	3 757	+ 2,8	3 511	- 6,6	3 408	- 2,9
Autorisations de programme titre V Global	102 000	105 920	+ 3,9	111 920	+ 5,6	116 000	+ 3,6	116 000	-	103 000	- 11,2
Total en pourcentage	1,7	2,6	-	3,26	-	3,24	-	3,03	-	3,3	-

Deux grands programmes SYRACUSE II et HELIOS absorbent la plus grande partie des dotations : 85 % des crédits de paiement et 72 % des autorisations de programme.

1/Le programme SYRACUSE II est un programme mixte, civil et militaire, de télécommunications par satellite, réalisé en collaboration avec l'administration des télécommunications. Son premier objectif est le renouvellement dès la fin de cette année de la composante spatiale de SYRACUSE I, c'est-à-dire la charge utile militaire dans le satellite TELECOM 2A.

La composante au sol comprend diverses stations relais et des stations navales qui doivent entrer en service entre 1992 et 1996.

2/Le programme HELIOS, programme de satellite militaire d'observation optique, a été lancé en 1986 et se réalise en coopération avec l'Italie et l'Espagne.

Il porte sur un satellite en orbite et un satellite de rechange sur un centre de contrôle situé en France et des centres de réception et de traitement des images dans chacun des trois pays participants.

L'entrée en service est prévue pour 1994.

Pendant la guerre du Golfe, c'est le satellite civil SPOT d'observation de la terre qui a été utilisé. Le satellite HELIOS sera plus perfectionné dans l'imagerie que SPOT.

3/Au-delà de ces programmes déjà anciens, puisque lancés il y a maintenant plusieurs années, qu'elle est la situation ?

La recherche spatiale militaire devra se contenter des crédits qui ne sont pas mobilisés pour la réalisation de ces programmes malgré les vastes domaines qu'elle doit couvrir : *amélioration des systèmes d'observation* (le satellite HELIOS n'ayant qu'une prise de vue optique et non pas radar et ne permet pas des observations par temps couvert et, par ailleurs, ne repasse que toutes les 48 heures seulement au-dessus d'un même endroit) *et de télécommunications, des systèmes d'écoute, des moyens de surveillance de l'espace, des moyens de traitement des images etc...* De surcroît, les autorisations de programme, gages des développements à venir, régressent sensiblement, ce qui montre l'absence de perspectives dépassant la réalisation des programmes en cours.

Il est patent que le satellite HELIOS, conçu en tant que satellite de renseignement stratégique destiné à repérer les cibles éventuelles d'une frappe nucléaire, ne peut répondre à ces besoins de renseignements axés sur la gestion des crises - et leur prévention - c'est-à-dire sur le recueil d'informations précises et rapides sur les mouvements de troupes ou de matériels et sur les signes précurseurs de tensions.

Aussi bien le plan pluri-annuel spatial militaire (P.P.S.M.) prévoit-il la mise en orbite autour de l'an 2000 d'un satellite "OSIRIS", satellite de détection radar pouvant donc traverser la couche nuageuse et possédant des capacités d'observations permettant de détecter les essais nucléaires et les départs d'avions ou de missiles.

Le problème du financement de ce satellite coûteux reste toutefois posé.

On peut, certes, attendre une certaine mobilisation sur l'espace au niveau européen ; encore faut-il trouver le projet fédérateur.

Nous ne pouvons, en tout cas, que regretter la modestie des ressources ainsi consacrées à l'espace. Elles ne nous paraissent absolument pas à la hauteur des enjeux des affrontements modernes et de l'efficacité de notre dispositif de défense.

CHAPITRE IV

LES CREDITS D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENTS

L'ensemble des crédits de recherche continue à baisser : 29 850,4 millions de francs en autorisations de programme (- 11 %) et 29 816,5 millions de francs en crédits de paiement (- 1,72 %).

MONTANT ET RÉPARTITION DES CRÉDITS DE RECHERCHE

(En millions de francs.)

	Budget voté de 1991	Projet de budget pour 1992	Evolution (en pourcentage)
<i>Autorisations de programme :</i>			
Total recherches, développements, études des titres V et VI	33 516	29 850,4	- 11
<i>Dont :</i>			
Recherches et études amont	8 560,2	8 348,5	- 2,47
Développement	24 955,8	21 501,9	- 13,84
<i>Dont :</i>			
Forces nucléaires (hors Mirage 2000 N')	8 889,2	6 002	- 32,48
Forces classiques	14 247	12 808,2	- 10,10
Espace	1 819,6	2 691,7	+ 47,93
<i>Crédits de paiement :</i>			
Total recherches, développements, études des titres V et VI	30 337,1	29 816,5	- 1,72
<i>Dont :</i>			
Recherches et études amont	8 209,7	8 079,5	- 1,58
Développement	22 127,4	21 737	- 1,76
<i>Dont :</i>			
Forces nucléaires (hors Mirage 2000 N')	7 517,3	6 816	- 9,33
Forces classiques	12 442,1	12 162,6	- 2,25
Espace	2 168	2 758,4	+ 27,23

Dans le budget de la Défense, la part des crédits de recherche passe de 16,2 % en 1990 à 15,5 % en 1991 et à 15,25 % en 1992. Cette régression ne paraît guère justifiée au moment où l'accent va de plus en plus être mis sur la qualité des armements, leur performance, même si leur quantité doit vraisemblablement être limitée sous l'influence de diverses contraintes.

Il convient, en outre, de considérer que l'orientation des crédits de recherches militaires vers l'industrie pour plus de la moitié de leur montant et l'auto-financement de celles-ci permet d'atteindre, dans les principales sociétés du secteur de l'armement, un ratio de recherche et développement atteignant, en moyenne, 15 % du chiffre d'affaires total (alors que ce ratio n'est que de 3 % pour l'industrie française hors armement). C'est dire l'importance des flux ainsi générés par les crédits de recherche pour le développement des sociétés et le maintien et l'amélioration de leur niveau technologique.

D'une section à l'autre, l'évolution sera la suivante :

SECTION COMMUNE

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1991	1992	1991	1992
F.N.S./A.N.P.	10 571,6	8 122	9 303,9	8 415
- Etudes amont	3 432,4	3 329	3 335,6	3 285
- Développements	7 139,2	4 793	5 968,3	5 130
Espace	1 947	3 064	2 245	2 856
- Etudes amont	157	388	202	244
- Développements	1 790	2 676	2 043	2 612
Classique	3 673,5	3 562	3 307,5	3 319
- Etudes amont	3 009	2 688	2 679	2 620
- Développements	664,5	874	628,5	699
Total	16 192,1	14 748	14 856,4	14 590

La chute des autorisations de programme est particulièrement sensible. Elle est principalement due à une baisse dans le domaine des équipements nucléaires. Toutefois des études sont poursuivies sur deux catégories de missiles, l'un balistique (équipement des S.N.L.E. et, peut-être du plateau d'Albion, l'autre non balistique, vraisemblablement aéroporté.

SECTION FORCES TERRESTRES

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1991	1992	1991	1992
F.N.S./A.N.P. : (Développements)	15	»	86	21
Espace (Développements) ...	6,6	2,7	30	52,4
Classique	4 324,3	3 328,2	3 116,7	3 877,6
- études amont	502,8	403	469,1	420
- développements	3 821,5	2 925,2	2 647,6	3 457,6
Total	4 346,9	3 330,9	3 232,7	3 951

SECTION MARINE

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1991	1992	1991	1992
F.N.S./A.N.P. : (Développements)	1 661	1 128	1 286	1 518
Espace (Développements) ...	18	10	56	50
Classique	2 812	2 546	3 283	2 593
- études amont	492	511	500	510
- développements	2 320	2 035	2 743	2 083
Total	4 491	3 684	4 625	4 161

SECTION AIR

(En millions de francs.)

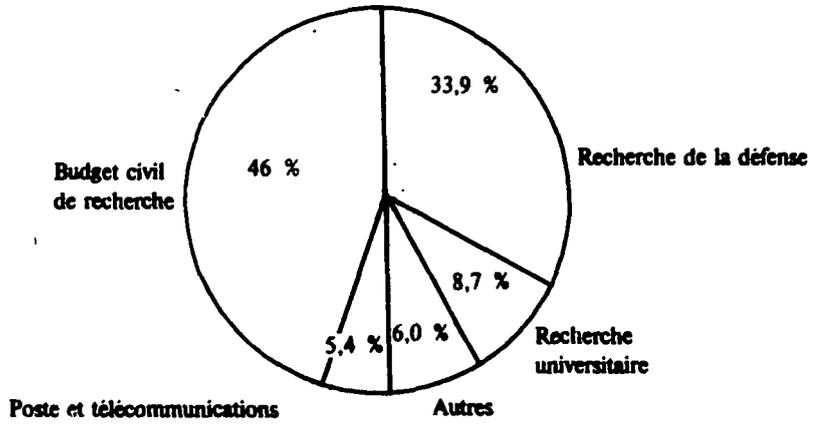
	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	1991	1992	1991	1992
F.N.S./A.N.P. (développement)	73	81	177	147
Espace (développements)	5	3	39	44
Classique	8 011	7 599	7 010	6 519
- études amont	570	625	627	596
- développements	7 441	6 974	6 383	5 923
Total	8 089	7 683	7 226	6 710

La nécessité de pouvoir disposer des *technologies les plus récentes* a été mise en évidence, si besoin en était, par la guerre du Golfe : matériel de guerre électronique, moyens de surveillance, missiles, dispositifs de vision nocturne etc... Pour être disponibles lorsque vient l'épreuve il faut être prêts, ces technologies nécessitent un effort de recherche soutenu.

Mais même si la part consacrée à la recherche et au développement continue à se situer aux alentours de 30 % des crédits d'investissement, le tassement de ceux-ci ne permet plus d'assurer une complète indépendance technologique ni une mutation permanente des équipements aux rythmes de l'innovation. D'où la nécessité de définir, dans une optique de coût-efficacité, des *axes prioritaires de recherche*.

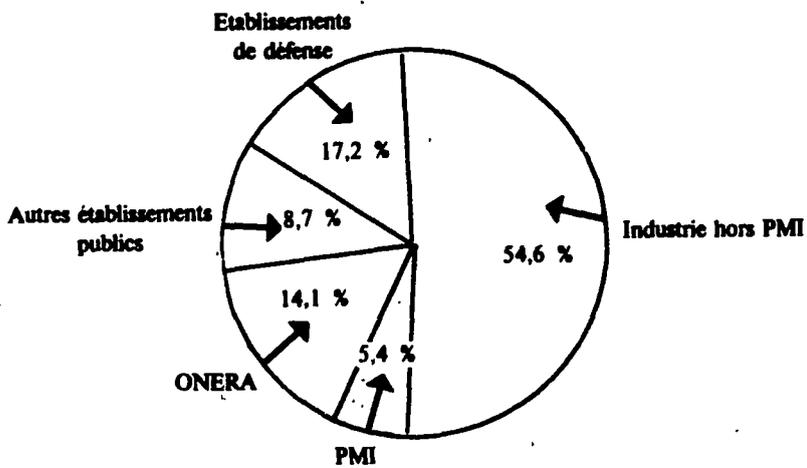
La recherche de la Défense compte pour plus du tiers dans les crédits de recherche de l'Etat, le budget civil de recherche comptant pour un peu moins de la moitié du total.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DE RECHERCHE DE L'ÉTAT



Les crédits de recherche de défense, vont pour l'essentiel en dehors des établissements de la Défense, ceux-ci n'en consommant que moins d'un cinquième.

RÉPARTITION PAR SECTEURS PROFESSIONNELS



(Revue « l'armement » N° 25
Décembre 1990)

La répartition des flux financiers de la recherche montre qu'il n'est plus guère possible d'isoler une recherche purement militaire, ce qui était sans doute encore possible il y a 20 ou 30 ans. Le développement des technologies poussées est, en effet, désormais partagé entre les secteurs civils et militaires.

Certaines recherches conservent certes un caractère essentiellement militaire : explosifs, charges nucléaires, vision de nuit par exemple mais la plupart peuvent recevoir des applications aussi bien militaires que civiles (recherches concernant l'aéronautique, la microélectronique, les matériaux, l'énergétique, l'électrotechnique, l'informatique etc...). Ce sont les recherches dites "duales".

Cette notion de *dualité*, si elle peut être envisagée sous l'aspect des "retombées" économiques des dépenses militaires, ne doit toutefois pas faire oublier que les recherches militaires tirent leurs justifications de leur seul objet. La compétence technologique est le facteur essentiel assurant notre sécurité : la crédibilité de notre dissuasion nucléaire, par exemple, tient à un effort permanent de recherche accroissant le silence des sous-marins, l'invulnérabilité des transmissions et le pouvoir de pénétration des missiles.

Il est vrai qu'à côté des "retombées civiles" il faut maintenant de plus en plus parler de "retombées militaires", la recherche civile "tirant" les progrès de la connaissance dans divers domaines : informatique, électronique, télécommunications, spatial (au moins en Europe pour le dernier domaine).

Si les recherches et les technologies qui en découlent deviennent ainsi plus ouvertes, cette ouverture se manifeste également dans le domaine international.

La coopération internationale, stimulante au plan intellectuel, motivante au plan financier et technique, expressive au plan politique, prend notamment la forme d'un programme européen conjoint à long terme (C.E.L.T.D.: coopération européenne à long terme pour la défense ou E.U.C.L.I.D.) réunissant les Etats membres du groupement européen indépendant des programmes (C.E.I.P.), c'est-à-dire les treize nations européennes membres de l'Alliance atlantique. La difficulté essentielle, en ce domaine, tient à la définition des besoins opérationnels en commun et des spécifications qui en découlent ; il importe que celles-ci soient acquises en commun dès

le début des études, les premières décisions dont les études de faisabilité ne consomment que 2 à 3 % du coût complet d'un programme, conditionnent, en effet, 70 à 80 % de ce coût. On rejoint ici l'idée d'une *planification européenne* des programmes d'armement.

CHAPITRE V

LES EQUIPEMENTS CONVENTIONNELS

Un tiers des crédits du titre V sert au financement des équipements conventionnels ; ceux-ci ont donc un poids financier sensiblement égal à celui de l'armement nucléaire.

La priorité donnée à celui-ci conduit toutefois à réduire d'année en année les crédits conventionnels.

L'érosion des crédits va se poursuivre en 1992 alors que les programmes deviennent année après année plus coûteux du fait des reports de commandes et des étalements de livraison, des dérives dans les devis et que les difficultés rencontrées sur les marchés d'exportation ne permettent plus de pallier les conséquences de l'accroissement des coûts

Les autorisations de programme chutent de plus de 10 % et passent de 74 420 millions de francs en 1991 à 66 267 millions de francs en 1992.

Les crédits de paiement régressent de près de deux points en francs constants : leur montant, qui était de 63 273 millions de francs en 1991, sera, en 1992, de 63 557 millions de francs.

Le jeu des apparences, incohérent et néfaste, se poursuivra donc du fait de programmes maintenus inchangés mais dont le financement se réduit année après année : commandes réduites mais dont le coût unitaire ne peut que s'accroître, livraisons retardées et portant sur des équipements devenus obsolètes.

Il est clair que l'on s'achemine vers le moment où les choix inéluctables entre les programmes se feront dans les pires conditions : celles qui obligeront à parer au plus pressé et à tenir compte des seules nécessités du moment et non d'une analyse raisonnée prenant en compte les besoins de notre Défense.

L'armée de Terre

1/ Aperçu général : une chute des autorisations de programme, un maintien en volume des crédits de paiement

Au total, les crédits du titre V doivent être en 1992 de :

- 23 655 millions de francs (- 10,4 %) en autorisations de programme ;
- 23 403 millions de francs (+ 3 %) en crédits de paiement.

La simple vue de ces mouvements de crédits pose d'emblée le problème du *format et de la consistance de l'armée de Terre dans les années qui viennent.*

Les crédits se répartissent comme suit :

(En millions de francs.)

	1991	1992	Pourcentage 1992/1991
<i>Autorisations de programme.</i>			
Etudes	4 330,9	3 330,9	- 23,1
Fabrications	14 238,7	12 922,5	- 9,2
Entretien des matériels	3 180,8	3 088,6	- 2,9
Entretien des personnels	1 362	1 243,7	- 8,7
Infrastructure	3 297,2	3 068,9	- 6,9
Total	26 409,6	23 654,6	- 10,4
<i>Crédits de paiement.</i>			
Etudes	3 146,7	3 930	+ 24,9
Fabrications	12 792	12 335,5	- 3,6
Entretien des matériels	3 117,8	3 097,8	- 0,6
Entretien des personnels	1 273	1 188,2	- 6,7
Infrastructure	2 401,5	2 851,5	+ 18,7
Total	22 731	23 403	+ 3

Les fabrications sont sérieusement touchées : les A.P. décroissent de près de 10 %, les C.P. ne sont même pas maintenus en francs courants, alors qu'ils doivent supporter les conséquences de la transformation du G.I.A.T., dont l'armée de Terre est la cliente captive, en société nationale qui majore désormais ses ventes d'un coût supplémentaire d'environ 10 % (T.V.A. et marge bénéficiaire) et que, surtout, l'armée de Terre est engagée dans la

réalisation de programmes très lourds : char Leclerc, hélicoptère de combat Tigre, antichar de la troisième génération et hélicoptère NH 90.

Les C.P. de l'infrastructure sont sensiblement majorés pour apporter la trésorerie nécessitée par la forte augmentation des A.P. en 1991. Mais les A.P. vont décliner fortement en 1992. Cette évolution, est d'autant plus regrettable que c'est dans le *regroupement des installations et implantations*, fort dispersées de l'armée de Terre (plan ORION) et dans la rationalisation des aménagements que l'on peut trouver le moyen de réaliser d'importantes économies de fonctionnement. Cette question se rattache à celle plus générale d'existence et d'un financement d'un fonds de restructuration dont nous traiterons plus loin. Rappelons également que la réalisation du plan Armées 2000 et le rapatriement d'une partie des F.F.A. provoqueront des dépenses de transferts ou de réaménagements et ce alors que les ressources attendues des fonds de concours alimentés par les aliénations ne dépasseront vraisemblablement pas quelques centaines de millions.

Quant aux études leur financement à venir sera fortement obéré par la chute des A.P.

2/ Les équipements classiques : la crédibilité du corps blindé et mécanisé en question, la cohérence et l'adaptation des forces compromise.

Au rythme actuel des commandes et des livraisons ce ne serait qu'après 1995 qu'une seule division blindée serait - et partiellement seulement - dotée du char Leclerc. La suspension de la transformation des AMX 30 B en version améliorée AMX 30 B2 aggrave encore cette situation. Mais ce sont *les cibles mêmes* qui s'estompent et ne permettent même plus d'avoir une vue précise de cet important programme.

La diminution des crédits de fabrication des *missiles et des roquettes*, accroîtra le déficit actuel, le ralentissement du programme d'artillerie 155 TRF 1, accroîtra la vulnérabilité de l'artillerie des divisions d'infanterie et l'amoindrissement des dotations pour les *véhicules de transport logistique* compromettra celle-ci.

Quant au programme d'hélicoptère appui-protection et anti-char (HAP-HAC), dit hélicoptère TIGRE, il s'agit du deuxième programme, quant à son montant financier, de l'armée de Terre. Développé en coopération avec l'Allemagne, son avenir ne semble

pas encore entièrement assuré compte tenu de certaines déclarations récentes outre-Rhin. Il s'agirait évidemment là d'une décision lourde de conséquences pour l'armée de Terre française si elle était confirmée (on rappelle que le programme est chiffré à 35 milliards de francs et plus de 90 millions de francs l'unité).

Cette armée attache par la même importance à la réalisation de *l'hélicoptère de transport de troupe NH 90* qui a, on le sait, été l'enjeu d'une bataille budgétaire au cours de l'été, le ministre de la Défense ayant annoncé le report sine die des programmes. Les conséquences industrielles de celui-ci ont toutefois conduit le premier Ministre à affirmer que le NH 90 n'était pas en cause. Mais la réalisation de ce nouveau programme *posera de sérieux problèmes* dès lors que le financement des programmes en cours se trouve déjà compromis.

L'abandon du *système de surveillance du champ de bataille ORCHIDEE* pour lequel 800 millions de francs avaient été concernés, nous avait conduit, dans notre précédent rapport, à souligner que cet abandon était d'autant plus regrettable que la crise du Golfe avait montré la nécessité de disposer de moyens de surveillance performants. Ce programme va se trouver "rattrapé" sous une forme moins performante baptisée HORIZON.

Les commandes et les livraisons autorisées par le budget de 1992 seront les suivantes :

Matériels	Commandes		Livraisons	
	1991	1992	1991	1992
A.M.X. Leclerc	12	30	1	3
A.M.X. 30 B 2	»	»	58	38
V.A.E.	»	»	298	64
Engin blindé du Génie	»	»	22	12
Véhicules tactiques	101	158	1 865	789
H.A.P. Tigre	»	»	»	»
S.A.T.C.P.	55	55	55	55
Lance-roquettes multiples	12	»	14	13

Les crédits d'entretien programmé régressent aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, évolution d'autant plus fâcheuse que le rythme de remplacement du matériel en service se trouvera ralenti et obligera donc à maintenir en état des parcs vieillissants.

Les rechanges seront, une fois de plus, sacrifiés (- 17 % en crédits de paiement, - 50 % en autorisations de programme, ainsi

que les *munitions* au détriment de la cohérence opérationnelle.

La Marine

1/ *Aperçu général : un financement sensiblement amoindri*

Au total, les crédits du titre V s'élèvent à :

- 16 090 millions de francs (- 5,62 %) en autorisations de programme,

- 15 619 millions de francs (- 3,39 %) en crédits de paiement.

Les crédits se répartissent comme suit :

(En millions de francs.)

	1991	1992	Pourcentage 1992/1991
<i>Autorisations de programme.</i>			
Etudes	2 830	2 556	- 9,68
Fabrications	10 798	9 727	- 9,92
Entretien des matériels	2 458	2 873	+ 16,88
Entretien des personnels	235	242	+ 2,98
Infrastructure	727	692	- 4,81
Total	17 048	16 090	- 5,62
<i>Crédits de paiement.</i>			
Etudes	3 339	2 643	- 20,84
Fabrications	9 719	9 877	+ 1,62
Entretien des matériels	2 212	2 194	- 0,81
Entretien des personnels	236	242	+ 2,54
Infrastructure	661	663	+ 0,30
Total	16 167	15 619	- 3,39

Des trois Armées, la Marine est celle qui voit ses crédits de paiement régresser dans les proportions les plus fortes. Cette évolution paraît assez surprenante dans la mesure où elle est l'armée dont les missions et la consistance semblent devoir être les moins touchées par l'évolution du contexte géo-stratégique.

2/ Les forces navales et les armements : régression des crédits d'études, stagnation des crédits de fabrications.

Les crédits de recherches concerneront, outre la dissuasion nucléaire, l'amélioration des bâtiments (forme, matériaux et propulsion), la sûreté et la défense des approches maritimes (lutte contre les mines, détection sous-marine, etc...).

Les crédits de développement vont notamment au financement de la quote-part de la Marine au développement de l'A.C.T./A.C.M. ("Rafale" Marine), à la torpille Murène, dont la mise au point est difficile et coûteuse et qui fait place au programme MU 90 (fusion du programme Murène et A 290), au missile anti-aérien anti-missile S.A.M.M., au missile porte-torpilles MILAS, aux transmissions par satellite (SYRACUSE II).

Les crédits de fabrications de la section Marine concernent la flotte de surface, les S.N.A. et l'Aéronavale. Des interrogations demeurent sur le nombre de S.N.A. (le 8ème est abandonné, la construction du 7ème suspendue alors que 450 millions de francs ont déjà été engagés sur sa construction).

L'état des commandes et des livraisons s'établit comme suit :

Programmes	Commandes		Livraisons	
	1991	1992	1991	1992
S.N.A.	0	0	1	0
Porto-avions type « Charles-de-Gaulle	0	0	0	0
Frégate type « La Fayette »	0	3	0	0
Frégate de surveillance A.T.L. 2	3	3	4	6
Torpille M.U. 90	0	0	0	0
Missile Air-Air Magic II	40	60	60	40
Missile Mer-Mer M.M. 40	6	0	10	0
Missile S.M. 39	11	14	0	18

La frégate de surveillance "Floréal", première d'une série de six, est un type de bâtiment destiné essentiellement aux missions de présence (outre-mer, zones économiques exclusives en particulier) et construit aux normes de la marine marchande. Elle correspond à l'un des deux programmes complémentaires de frégates qu'a lancés la Marine, l'autre étant celui des frégates légères destinées à intervenir lors de crises et dont l'équipement et l'armement ont été conçus en conséquence ; le premier bâtiment

de ce dernier type entrera en service en 1995, cinq autres doivent suivre.

La construction du *porte-avions nucléaire* (P.A.N.) se poursuit en vue d'une admission au service actif fin 1993 et d'un remplacement du porte-avions "*Clémenceau*" (mise à flot en 1994, essais en 1997).

La construction des bâtiments mines océaniques, finalement jugée indispensable pour la sécurité de la F.O.S.T. est abandonnée après la mise en service du premier qui restera le seul exemplaire de ce type de bâtiment.

Pour l'*Aéronavale*, il convient de signaler trois problèmes majeurs :

- le *renouvellement des avions de surveillance maritime* (indispensables à la sécurité de la F.O.S.T.) puisque les Atlantique I seront retirés du service plus rapidement que ne sont livrés les Atlantique II. Le rythme des commandes est passé de 5 à 3 et le montant total des livraisons risque d'être ramené de 42 à moins de 30, au prix d'un accroissement non négligeable du coût unitaire.

En 1992, trois appareils seront commandés et six doivent être livrés. Mais de 1992 à 1998 un double parc devra être entretenu.

- la *modernisation des avions d'interception* destinés à assurer la couverture aérienne des porte-avions (Crusader). Dix sept de ces appareils doivent être modernisés. L'opération doit être terminée fin 1994. Il est, bien entendu, indispensable que cette modernisation permette d'améliorer de manière significative la disponibilité et la fiabilité de ceux-ci, qui, en l'état, est une source de vives préoccupations.

- la *construction de l'hélicoptère NH 90* destiné à équiper les frégates et à remplacer à la fois les hélicoptères de lutte anti-sous-marin LYNX et les hélicoptères de transport Super Frelon.

La mise en service d'une flotille opérationnelle du *nouvel avion de combat Marine* (A.C.M.) est prévue pour 1998, au moment de la mise en service du porte-avions nucléaire.

L'armée de l'Air

1/ Aperçu général : une régression générale, en pouvoir d'achat sensiblement plus forte pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Au total, les crédits du titre V doivent atteindre :

- 24 437 millions de francs (- 13,86 %) en autorisations de programme,

- 22 446 millions de francs (+ 0,3 %) en crédits de paiement.

La chute sensible des autorisations de programme conduit à s'interroger sur le modèle futur de l'armée de l'Air qui, on peut le noter d'emblée, ne commandera aucun avion de combat en 1992.

(En millions de francs.)

	1991	1992	Pourcentage 1992/1991
<i>Autorisations de programme.</i>			
Etudes	8 016	7 602	- 5,16
Fabrications	14 230	10 553	- 25,84
Entretien des matériels	3 942	4 247	+ 7,74
Entretien des personnels	531	510	- 3,95
Infrastructure	1 650	1 515	- 7,57
Total	28 369	24 437	- 13,86
<i>Crédits de paiement.</i>			
Etudes	7 049	6 563	- 6,89
Fabrications	10 675	10 716	+ 0,38
Entretien des matériels	2 793	3 130	+ 12,06
Entretien des personnels	491	475	- 3,26
Infrastructure	1 378	1 562	+ 13,35
Total	22 386	22 446	+ 0,3

2/ Le poids de plus en plus lourd du programme Avion de combat tactique (A.C.T.) Rafale

3,5 milliards de francs d'autorisations de programme et plus de 3 milliards de francs de crédits de paiement seront

consacrés à ce programme, sommes auxquelles il faut ajouter celles dévolues au développement des missiles dont sera équipé l'A.C.T.

Le déroulement de ce programme est marqué par trois caractéristiques :

1 - Les incertitudes du financement

La participation des industriels aux dépenses de développement est de 25 %. Elle est effective depuis 1988 et doit durer jusqu'en 1993. Au-delà de cette date aucun engagement n'a été souscrit. La part de l'Etat dans le développement, estimé à 25 milliards de francs risque donc de s'accroître d'environ 3 à 4 milliards. Et l'Etat peut, en outre, se retrouver seul pour financer l'ensemble de l'industrialisation, pour laquelle une participation des industriels est également souhaitée.

2 - Les fluctuations des choix

Si deux versions du "Rafale" ont été d'emblée envisagées, l'une "Air" et l'autre "Marine", la version "Air" d'abord conçue comme devant être bi et monoplace est désormais voulue entièrement "biplace". Des raisons opérationnelles sont avancées à cette modification assez substantielle du projet sur lequel s'étaient engagés les industriels, modification qui n'est pas sans provoquer *un gonflement du devis* mais également une *dégradation des performances*.

3 - L'allongement des délais

Les contraintes financières, accrues par les péripéties ci-dessus mentionnées, conduisent à n'envisager, désormais, de constituer non pas en 1997, comme prévu, mais en 1998 la première unité opérationnelle de la version "Marine". Quant à l'armée de l'Air, elle attendra l'an 2000 pour recevoir en escadron les premiers exemplaires du nouvel aéronef de combat.

Si le programme "Rafale" se trouve préservé, bien que modifié dans ses échéances, la plupart des autres programmes sont revus à la baisse :

- aucun avion de combat ne sera commandé en 1992 ;
- le programme Mirage 2000 DA sera réduit de 192 à 168 avions ;
- les livraisons de Mirage 2000 D seront étalées.

Il est évident que si les commandes d'avions de combat n'augmenteront pas dans les années qui viennent, *le format de l'armée de l'Air se trouvera considérablement réduit* et que l'objectif qui est jusqu'alors, celui de l'armée de l'Air, à savoir 450 avions en ligne ne pourra être maintenu.

Pour le transport aérien, diverses mesures sont prévues :

- prolongation de la flotte des Transall de 1995 à 2004 ;
- prolongation de la flotte des C 160 de 1995 à 2004 ;
- achat d'appareils C 130 Hercules américains et d'appareils cargos légers.

Ce ne sont là que des *mesures palliatives* qui impliquent une diminution d'activité des appareils et n'apportent *aucune solution de fond* au problème du renouvellement de la flotte de transport aérien, instrument essentiel de la *mobilité des forces* et de leur *logistique*.

La crise du Golfe a, en tout cas, montré la nécessité de pouvoir faire appel aux moyens civils de transport. C'est, sans doute, vers la constitution d'une "*force aérienne de complément*" à l'image de la "*force maritime de complément*" qu'il faudrait s'acheminer.

Les commandes et livraisons pour l'armée de l'Air sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Programmes	Commandes		Livraisons	
	1991	1992	1991	1992
Mirage 2000 D.A.	»	»	18	16
Mirage 2000 D.	18	»	»	»
Awacs	»	»	4	»
Hercules C 130	»	»	2	»
Missile Air-Air Super 530 D	»	110	110	110
Missile Air-Air Magic II	100	100	20	300
Missile Air-Sol	»	»	»	»

DEUXIEME PARTIE

UN BUDGET SANS PERSPECTIVES

Budget inerte alors que la situation internationale est en pleine évolution, le projet de budget est également un budget opaque qui ne permet pas de discerner clairement les moyens qui doivent soutenir notre politique de Défense.

CHAPITRE PREMIER

UN BUDGET INERTE

1/L'inertie des structures budgétaires

Le budget de la Défense, tel qu'il est présenté dans les documents soumis à l'examen des parlementaires - les "bleus" - est articulé en sections, correspondant à chacune des armées, à la Gendarmerie et aux services dits "communs". Les sections d'armée et la Gendarmerie absorbent plus des 3/4 des crédits du budget de la Défense.

Cette articulation traditionnelle donne en quelque sorte un prolongement budgétaire à l'existence de chacune des armées, une sorte d'"existence financière". Seule la présentation du budget de la Défense en "structures de programmes", en "domaines" de forces et de soutiens - le "blanc" est transversale aux diverses armées. Mais l'on doit déplorer la publication tardive d'année en année, plus tardive du "blanc" et l'on doit rappeler que l'acte essentiel de révision des "services votés" et d'inscription des mesures nouvelles intervient dans le cadre de chaque section d'armée.

Mais dès lors que l'articulation budgétaire par section correspond, en grande partie, au découpage des secteurs de responsabilité des états-majors, il est inévitable que les redéploiements d'une section à l'autre se heurtent à une certaine inertie des structures, au poids des habitudes et à des réactions "corporatives" de chacune des armées considérées.

Certes l'"interarmisation" n'est pas une fin en elle-même. Mais elle doit être cherchée toutes les fois qu'elle permet un gain d'efficacité dans la mise en oeuvre des forces, dans la réalisation des programmes et dans l'emploi des crédits.

La façon dont se sont réalisés les réseaux de transmissions militaires nous paraît un contre-exemple particulièrement significatif. Elle s'est faite, en effet, au sein de chaque armée alors

que les problèmes d'interopérabilité et de développements futurs auraient nécessité une optique interarmées. Nos réseaux de transmissions présentent ainsi de nombreuses disparités entre les armées (disparités de techniques, de protocoles, de modes de gestion, quand il ne s'agit pas de disparités dans la conception elle-même). L'interopérabilité d'un réseau à l'autre se trouve ainsi limitée et rendra très difficile une évolution convergente. Quant à l'interopérabilité, pourtant indispensable, elle aussi, avec les réseaux alliés, elle est encore plus imparfaite. On a malheureusement pu le constater lors de la guerre du Golfe.

Une telle situation n'a pu se produire que parce que chaque état-major d'armée, fort chacun d'une section budgétaire, a été, de ce fait, naturellement plus porté au développement de moyens autonomes qu'à celui de moyens intégrés.

En outre, les conflits actuels - et là encore la guerre du Golfe l'a montré - font apparaître de nouveaux théâtres d'opérations qui, par nature, sont des théâtres interarmées :

- les ondes électro-magnétiques, c'est-à-dire la "guerre électronique", guerre invisible à base de détection et de brouillage, de leurres et d'interception) ;
- l'espace qui permet de voir, de communiquer, d'écouter et qui apporte les moyens indispensables à la gestion des crises mais aussi à leur prévention.

Ni les découpages budgétaires, ni, du reste, l'organisation même du ministère de la Défense et les attributions de l'Etat-major des armées face à celles des états-majors d'armée, ne favorisent une telle approche "interarmées".

C'est donc avec satisfaction que nous avons noté, en réponse à la question que nous a inspiré le découpage budgétaire actuel, l'annonce faite par le ministre, lors de son audition par notre commission, d'une *réforme de la structure du budget de la Défense*.

Mais elle nous paraît imposer, au préalable, une synthèse entre le rôle des différentes armées, une réflexion sur de nouveaux "modules" : nucléaire, renseignement, combat aéro-terrestre, combat aéro-maritime etc... et une révision, également, du cadre de la programmation.

2/ L'inertie des mécanismes

L'année 1992 verra s'ouvrir une période de profonde transformation pour nos armées. Elle sera marquée par des réorganisations, des restructurations, des conversions.

- **Réorganisations** entraînées par la mise en oeuvre du plan "Armées 2000" déjà commencée cette année, qui doit permettre de séparer nettement les responsabilités opérationnelles et les responsabilités territoriales et d'alléger un certain nombre d'états-majors.

- **Restructurations** portant à la fois sur un dispositif militaire au format plus réduit, nécessitant de revoir l'implantation des unités et des services, et sur un potentiel industriel qui doit être ajusté à la décroissance des commandes, adapté aux exigences de la concurrence et réaménagé en fonction de la modification de son statut (désétatisation du G.I.A.T. et, peut-être, d'autres entités actuellement organisées en "arsenaux").

- **Reconversions**, enfin, consécutives aux déflations d'effectifs et à la durée réduite des carrières militaires.

Aucune de ces trois opérations n'est nouvelle pour les armées : les réorganisations sont périodiques dans une entité regroupant 635 000 personnes et présente sur tout le territoire, les restructurations sont également fréquentes eu égard au nombre d'implantations militaires et industrielles et les reconversions sont quasiment permanentes, s'agissant du personnel militaire qui est renouvelé chaque année à hauteur de 20 000 militaires de carrière ou engagés.

La nouveauté tient toutefois aux *dimensions accrues que connaîtront désormais ces transformations* qui brassent les hommes et modifient les structures et les infrastructures.

Conscient de l'ampleur des problèmes ainsi soulevés, le ministère de la Défense a créé récemment une "délégation aux

restructurations" chargée de préparer les mesures nécessaires, en veillant particulièrement à la coordination des divers organes et à la concertation avec les diverses parties intéressées (à commencer par les personnels).

Cette structure administrative répond, sans doute, à une nécessité. Encore convient-il de la doter de moyens proportionnés à l'ampleur de la tâche à accomplir. En outre, toutes les mesures ne relèvent pas d'elle, les états-majors, les services sont au premier rang des mesures à prendre.

Dans cette perspective, il est essentiel de pouvoir "dynamiser" tous les organismes concernés en ne les enfermant pas dans des tâches purement négatives d'amputation d'organismes, de fermeture d'établissements ou de déflation d'effectifs, mais en leur ouvrant des perspectives de financement des mesures préalables, notamment d'investissements génératrices, en retour, de gains d'effectifs et de coûts de fonctionnement, et en leur accordant des possibilités de redéploiement, de réemploi, au moins partiel des économies obtenues, incitatives à celles-ci. Or aucun mécanisme de ce genre n'est prévu.

3/ L'inertie des financements et des incitations

a) L'absence de financement significatif d'un fonds de reconversion

Les restructurations et les regroupements d'installations doivent être la conséquence mais aussi dans une certaine mesure l'instrument du rétrécissement de notre dispositif de Défense, dans ses effectifs et dans son déploiement.

Mais les opérations génératrices d'économies en personnel et en frais de fonctionnement nécessitent, au préalable, des investissements, des aménagements ou des constructions d'infrastructures, c'est-à-dire, dans un premier temps des dépenses. En un mot il faut "amorcer la pompe" avant d'obtenir en retour des gains en effectifs et en coûts.

C'est, en somme, l'idée mise en oeuvre en 1987 par le ministre de la Défense de l'époque, qui consistait à maintenir au



profit de la Défense le produit des aliénations immobilières, sous forme de fonds de concours, qu'il faut maintenant prolonger. On peut le faire en créant un *fonds de reconversion* qui serait alimenté non seulement par le produit de ces aliénations immobilières mais par le produit des *cessions d'actifs* de toutes sortes, non seulement *immobiliers mais aussi mobiliers* et pour ces derniers non seulement par la vente de stocks de matériels devenus excédentaires ou sans usage - il en existe - mais également, et peut-être surtout, par des "privatisations" c'est-à-dire des *aliénations d'actifs détenus dans des entreprises à capital exclusivement ou majoritairement (ou quasi-majoritairement) détenus par l'Etat* et se trouvant sous tutelle du ministère de la Défense.

On pourrait prévoir, en outre, que l'accès à ce "fonds monétaire" soit précédé d'une mise en concurrence des projets venant des diverses armées et que les meilleurs (les mieux étudiés, les plus productifs d'économies, les mieux adaptés) seuls, soient retenus. Cet accès pourrait, du reste, se combiner avec un mécanisme d'abondement des ressources que chaque armée pourrait consacrer à ce projet, leur propre mise de fonds étant affectée d'un coefficient multiplicateur qui déterminerait le montant des ressources accordées sur ce fonds.

En un mot, beaucoup de formules sont possibles. Encore convient-il de faire l'effort d'imagination qu'elles impliquent pour sortir de l'ornière des voies habituelles et des mécanismes traditionnels.

Le ministre de la Défense, lors de la présentation du projet de budget devant l'Assemblée nationale, le 13 novembre dernier, a annoncé la création d'un fonds de restructuration, *mais la dotation prévue - 100 millions - paraît tout à fait insuffisante pour le rendre opérant*. C'est d'une dotation initiale de plusieurs centaines de millions de francs dont il devrait disposer pour acquérir quelque efficacité et permettre les retours en économies.

b) L'absence de tout mécanisme incitatif

Depuis maintenant près de 10 ans, les armées sont engagées dans un processus continu d'économies sur leur fonctionnement, c'est-à-dire sur les conditions de vie et de travail des personnels. Ceux-ci ont accepté jusqu'à présent avec discipline et civisme les efforts qui leur étaient demandés. Il faut cependant avoir conscience des limites de ce qui peut être apporté par une

communauté - si disciplinée soit-elle - dont le moral se trouve, en outre, sérieusement entamé par le triple constat d'une diminution continue des ressources financières consacrées à l'institution qu'elle sert, de l'absence de toute information claire sur les perspectives à venir et de la quasi-impossibilité de s'exprimer publiquement et librement même sur les sujets qui la touchent de plus près.

C'est dire qu'il devient difficile aux chefs d'état-major et plus généralement aux grands responsables de notre Défense de continuer à demander à leurs personnels d'accepter et de subir de nouvelles contraintes s'ils n'ont pas la possibilité de pouvoir disposer d'une partie des économies à réaliser et de les redéployer - au mieux de l'intérêt du service et des personnels eux-mêmes -. Cela suppose un assouplissement des règles de la comptabilité publique, mais on ne voit guère comment sans ce stimulant, la crédibilité des chefs et la disponibilité des personnels ne risqueraient pas d'être entamées.

4/ L'inertie des choix

Les ressources financières de budgets décroissants dictent le rythme de réduction d'un équipement maintenu inchangé à travers des programmes au sujet desquels *aucun choix n'est fait*.

La régulation d'une telle situation ne se fait donc que par un étalement de plus en plus accru des commandes et des livraisons. Il s'en suit inévitablement un accroissement des coûts unitaires des matériels produits à une cadence plus lente et subissant, par ailleurs, une dérive inflationniste plus forte. Le "pouvoir d'achat" des crédits s'en trouve donc nécessairement affecté et oblige à retarder davantage les commandes suivantes, les reports de charges ainsi engendrés ouvrant un processus cumulatif de retard.

Le titre V n'est, du reste, pas seul en cause. L'étalement des programmes a également des conséquences sur le titre III. Il oblige à maintenir en service des équipements vieillissants dont l'entretien est plus coûteux, en pièces, comme en main d'oeuvre. Il oblige de surcroît à maintenir un double parc nécessitant des effectifs proportionnellement plus élevés et des dépenses de formation plus fortes.

Budget après budget, l'essentiel des dotations déclinantes est, de plus en plus, consacré, en fait, à un seul programme - le char Leclerc pour l'armée de Terre (coût 63 milliards de francs, 33 millions l'unité sur la base de 800 véhicules - le porte-avions nucléaire pour la Marine (coût 15 milliards de francs), l'avion de combat Rafale pour l'armée de l'Air (coût 155 milliards de francs, 250 millions l'unité sur la base de 300 appareils) dont les échéances, voire le niveau des commandes de ceux-ci sont de plus difficilement respectés tandis que leur poids écrase les autres programmes.

De tels déséquilibres, fruits d'expédients, condamnent les autres programmes à se partager la pénurie.

C'est à un véritable blocage que l'on en arrive, blocage d'autant plus préoccupant que la guerre du Golfe en a montré les graves conséquences quant à la vulnérabilité de nos forces : lacunes quant à la défense anti-aérienne et anti-missiles, quant aux équipements de guerre électronique, quant à la vision nocturne, quant aux transmissions, quant à la puissance de feu des appuis, quant à la capacité spatiale d'écoute et d'observation.

L'expérience de ce conflit, expérience qui aurait pu, dans des circonstances moins favorables, être douloureuse, montre que si les contraintes budgétaires l'exigent, mieux vaut réduire le format de nos forces et assurer leur cohérence que les exposer aux risques de telles vulnérabilités. Les munitions, les rechanges, les appuis divers doivent désormais recevoir les financements qu'imposent non seulement l'efficacité mais la simple sécurité de nos forces.

C'est en effet vers une révision entre la dissuasion et l'action qu'il convient de s'orienter en priorité, la guerre du Golfe n'ayant été que le révélateur de lacunes préexistantes et qui s'aggravent dans le domaine du renseignement, de la mobilité des forces et de leur logistique.

La dissuasion, sous sa forme nucléaire, conserve toute son importance stratégique et politique ; il importe donc de poursuivre la modernisation de nos armes, condition de la crédibilité de notre dissuasion. Il importe également de noter que la dissuasion nucléaire apparaît comme un choix non seulement fondamental au plan politique mais également judicieux en termes strictement financiers. Ainsi le rapport au P.I.B.m. du budget de la Défense a décliné à partir de 1959 - année où il était de 6,6 % - c'est-à-dire au moment même où notre pays construisait sa force de dissuasion.

Cet aspect financier de la dissuasion doit être rappelé car la dissuasion dite conventionnelle - qui serait fondée sur la puissance et la précision - la capacité de destruction accrue des armes nouvelles, exige une mobilisation de ressources financières considérables et sans cesse renouvelées compte tenu des progrès technologiques incessants.

Ce n'est donc pas l'existence de la dissuasion nucléaire qui est en cause mais bien son *contenu* et sa *consistance*.

Nous n'avons cependant, à l'heure actuelle, aucune information sur des sujets aussi essentiels que le nombre des essais nucléaires, le nombre de S.N.L.E. de nouvelle génération ou l'avenir de la composante non océanique de la dissuasion nucléaire.

Nous avons toutefois pris acte du "gel" du programme HADES, mesure qui nous paraît aller dans le bon sens, mais qui aurait pu être plus précoce et aurait permis d'éviter d'engager quelques milliards de francs.

Le rééquilibrage en faveur de l'action devrait toutefois conduire à un réexamen, en baisse, de la part du nucléaire stratégique. On peut rappeler, à ce sujet que le rapport parlementaire de MM. BECHTER et WILTZER remis à l'Assemblée nationale en 1986 sur la modernisation de la force nucléaire française admettait déjà l'existence non plus de trois mais de deux composantes : la composante océanique et une composante sol-sol mobile.

Plus récemment le rapport de notre collègue VILLEPIN, au nom de la commission de la Défense, se prononçait, moyennant un allègement du programme des S.N.L.E./N.G., de déployer des missiles mobiles, au nombre d'une trentaine pour un coût de 30 milliards de francs environ.

Serait-il aventureux toutefois d'avancer l'idée que, demain peut-être, il ne serait plus indispensable de disposer de deux composantes stratégiques aussi longtemps que nos S.N.L.E. voient leur invulnérabilité garantie par leur indétectabilité ? Mais, bien entendu, il serait indispensable de garder un potentiel technologique qui nous permette de déployer une seconde composante si se dessinait le risque de vulnérabilité.

En tout état de cause le choix doit porter sur une évolution aussi peu onéreuse que notre sécurité le permet et aussi ouverte en possibilités que l'exige une situation internationale mouvante et fluide.

Quoi qu'il en soit le débat sur les composantes de notre dissuasion ne peut être séparé du **débat plus fondamental** qui est celui de notre **concept même de dissuasion** qui a maintenant 30 ans d'âge et qui a été forgé dans un contexte géopolitique totalement différent du contexte actuel.

5/ L'inertie porte, en elle, le risque de graves tensions au sein des armées

L'inertie va dans le sens d'un maintien du statu quo. Or celui-ci repose sur une différence très nette de situation et de traitement entre personnels civils et personnels militaires.

Jusqu'à présent, en effet, les restructurations, si elles ont provoqué de nombreuses mutations du personnel militaire se sont toujours accompagnées de **mesures très protectrices du personnel civil** (absence de mutation d'office même en cas de refus de propositions de reclassement par ex.) ce qui a engendré des sureffectifs sur des sites censés être allégés ou abandonnés ...

Il ne sera, à notre sens, **plus possible de poursuivre ces errements** alors que les restructurations vont être plus nombreuses et que les militaires vont être - à juste titre - encore plus attentifs à une **égalité de traitement** qui serait non seulement équitable mais également seule porteuse de véritables économies.

Une grande attention devra être portée à cette **nécessaire parité** qui si elle n'était pas respectée risquerait de provoquer de **graves tensions au sein des armées**.

*

* *

Ces remarques sur divers aspects de l'inertie du budget de la Défense conduisent à une observation plus générale.

Du fait des erreurs de la gestion économique et financière qui creusent le déficit, du fait de l'intangibilité des crédits à d'autres départements ministériels jugés prioritaires et du fait de la mise hors du champ budgétaire de masses financières désormais rattachées à des entités non-étatiques (France

Télécom, par ex.), le budget de la Défense tend de plus en plus à être considéré comme une masse inerte de crédits sur laquelle peuvent se faire les ajustements budgétaires conjoncturels au gré des circonstances mais au détriment des vues prospectives qu'implique l'effort financier d'une défense modernisée et efficace.

On peut trouver là, du reste, une des explications des difficultés et des retards dans la mise au point de la programmation. Mais on y trouve également, et surtout, un motif de graves inquiétudes.

CHAPITRE II

UN BUDGET OPAQUE

L'opacité masque et masque à la fois, la conduite des programmes, les décisions budgétaires et les répercussions financières de la construction européenne.

1. L'opacité dans la conduite des programmes

L'exécution des programmes d'armement, et notamment des plus importants et des plus coûteux, montre que l'adaptation des dotations budgétaires à la réalisation des objectifs physiques, c'est-à-dire, l'évaluation financière des besoins, condition première et nécessaire à l'accomplissement correct de ces programmes n'est pas toujours acquise. On constate, en effet, une sous-évaluation de la plupart des programmes : HADES, S.N.L.E./N.G., Mirage 2000, porte-avions nucléaire, chars Leclerc, L.R.M., torpille Murène puis MU 90 etc...

Les causes en sont multiples : sous-estimation des difficultés technologiques, mal perçues au départ, spécifications trop contraignantes, course à la performance, mauvaise appréciation des possibilités de l'industrie etc... auxquelles il faut, sans doute, ajouter des minoration et omissions, plus ou moins délibérées mais toujours propices à la prise de décision de lancement.

La quasi-permanence de ces dérives financières conduit à estimer que les programmes les plus importants et les plus novateurs devraient être *systématiquement assortis d'une dotation financière complémentaire et provisionnelle destinée à couvrir ces dépassements*. Cela conduirait, au demeurant, à un choix plus sélectif des programmes.

Conscient de ces difficultés, le Premier Ministre avait du reste, demandé l'année dernière, une enquête approfondie sur

la conduite des programmes d'armement. Aucune information n'a été donnée, officiellement, sur les résultats de cette enquête, sur les mesures de redressement éventuellement prises et sur les améliorations attendues.

Cette discrétion paraît particulièrement regrettable ; ce d'autant plus qu'elle s'ajoute à une défaillance particulièrement criante.

Nous avons, en effet, exposé dans notre rapport de l'année dernière les raisons qui nous paraissent conduire à une revitalisation du Comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Seule instance qui associe le Parlement au contrôle de l'exécution des programmes d'armement sur des dossiers précis et en réunissant les diverses parties prenantes au processus d'acquisition des matériels, ce comité se trouve, en effet, hors d'état de se réunir depuis 1988, le gouvernement n'ayant pas pourvu au remplacement de son président.

Nous avons rappelé cette carence lors de notre intervention à la tribune, au moment du débat budgétaire de l'année dernière. Nous n'avons été honoré d'aucune réponse.

Une telle situation est profondément choquante. Ce d'autant plus que nous avons assorti notre constat d'un certain nombre de propositions permettant d'améliorer l'information du Parlement et son suivi de la réalisation des programmes d'armement, de façon à orienter le comité vers l'examen prioritaire des méthodes d'établissement des coûts prévisionnels, des facteurs de sous-estimation et des causes de dépassement. La nature même des autorisations demandées au Parlement commande, du reste, nous semble-t-il, cette orientation.

Il est peu convenable de présenter la publication par la Délégation générale pour l'armement du coût de certains programmes comme pouvant contribuer, fut-ce à la simple information du Parlement. Il ne s'agit, en effet, que de coûts globaux et de coûts dits "budgétaires" c'est-à-dire facturés aux armées donc assortis de paramètres conventionnels qui en altèrent la signification. Au demeurant ces coûts figuraient déjà dans les rapports parlementaires sur les budgets ou sur la programmation.

2. L'opacité des décisions budgétaires

S'il y a peu à dire sur les mesures budgétaires, adoptées en cours d'année, qui font l'objet d'une ratification ultérieure par le Parlement, certains autres procédés appellent, en revanche, les plus expresses réserves.

Il en est ainsi des mesures dites de "régulation budgétaire" qui conduisent sur simples instructions, en cours d'année, à "geler" une partie des crédits votés et partant de la constatation qu'ils n'ont pas été utilisés - pour cause - à les annuler en fin d'année ou à les reporter massivement sur l'année suivante. L'évolution des annulations et des reports de crédits intervenus ces dernières années et leur importance sont du reste particulièrement significatives et témoignent d'une sorte d'habitude qui, tout porte à le croire, sous la pression des contraintes financières, s'exercera sur le budget pour 1992 comme sur les précédents, modifiant ainsi par des procédés obliques la consistance de l'autorisation parlementaire.

ANNULATIONS (TITRE V)

(En millions de francs.)

	1988	1989	1990
Montant	- 834	- 1 880	- 2 480
Pourcentage du titre V	0,9	1,9	2,42

REPORTS TITRE V

(En millions de francs.)

	1988/1989	1989/1990	1990/1991
Montant	4 364	9 727	7 794
Pourcentage des crédits du titre V	4,80	9,92	7,63

Encore ne s'agit-il là que des crédits inscrits en zone budgétaire. Il convient d'y ajouter, pour une vue plus complète de ces manipulations, les soldes consistants provoqués sur les comptes de commerce.

3. L'opacité des répercussions financières de la construction européenne

La *coopération* sur les programmes d'armement est une manifestation déjà ancienne du rapprochement de pays européens dans le domaine de la défense.

Plus récemment, l'initiative franco-allemande, relative à la *création d'un corps d'armée* commun aux deux pays apporte un élément nouveau à la construction européenne.

Nous examinerons successivement ces deux points.

a/ La coopération sur les programmes d'armement

Pour l'instant, la part de la coopération reste assez réduite : elle ne représente guère plus de 5 % de nos dépenses d'équipement. Toutefois, d'ores et déjà, sur une soixantaine de programmes principaux, onze sont conduits en coopération (engins successeurs du MILAN, HOT et ROLAND, hélicoptère TIGRE et NH 90, radar COBRA, EURODRONE, torpille MU 90 etc...).

L'approche de la réalisation du marché unique, le nouveau contexte international, le coût des nouvelles générations d'armements, poussent, aujourd'hui, les pays européens à une coopération plus étroite.

La réussite, en ce domaine, souhaitable et nécessaire, suppose toutefois la convergence de facteurs qui ne sont pas toujours naturellement appelés à se rencontrer : les besoins des divers partenaires, le calendrier de réalisation, la volonté politique. On connaît les péripéties qui ont marqué, l'été dernier, le *programme d'hélicoptère franco-allemand NH 90*. Annoncé comme suspendu par le ministre de la Défense, pour des raisons budgétaires, il a été maintenu par une décision expresse du Premier Ministre. Son financement - 4,3 milliards de francs sur 9 ans plus un milliard de francs à la charge de l'Aérospatiale - est-il pour autant assuré sur des dotations qui régressent en francs constants ? Nous le souhaitons mais la cacophonie gouvernementale à ce sujet ne peut que susciter la perplexité.

La lisibilité financière des programmes en coopération se trouve, en outre, brouillée par les difficultés des méthodes

d'établissement des prix, la multiplicité des parties prenantes; la complexité de la gestion de contrats en pluridevises et des circuits de la comptabilité publique générateurs de longs délais et peu propices à une optimisation de la trésorerie des programmes.

De surcroît les règles et les pratiques fiscales et douanières suivies en France ne sont pas sans risques d'alourdir le coût des programmes et sont de ce fait malencontreuses. Le régime fiscal, en principe privilégié (régime dérogatoire au regard de l'imposition à la T.V.A.) des programmes en coopération est empreint d'une grande rigidité. Le régime douanier des importations de matériel militaire, sur la base des dispositions du Traité de Rome, fait l'objet de divergences entre les pays européens et a conduit notre pays, suivant en cela strictement les recommandations de la Commission de la C.E.E. à supporter des charges douanières dont s'exonèrent certains Etats.

Au-delà de ces problèmes, l'attitude de la Commission de Bruxelles appelle une attention particulière.

Cette commission a, en effet, tout récemment souligné qu'il convenait de donner "une interprétation étroite" à l'article 223 du Traité de Rome qui autorise tout Etat membre de la C.E.E. à prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent au commerce et à la production d'armes, de munitions, de matériel de guerre. S'agit-il d'aller vers un "marché commun de l'armement"? Mais cela ne suppose-t-il pas un renforcement de l'industrie européenne, notamment par une certaine concentration de capital à laquelle la commission vient toutefois de se refuser, s'agissant du rachat de la société canadienne de Haviland par l'Aérospatiale? Peut-on fonder ce refus sur le risque de voir la concurrence faussée alors que pour résister à ses concurrents, l'industrie européenne, et en l'espèce, l'industrie aéronautique européenne a besoin de se renforcer?

Faute de capacités industrielles solides, la coopération européenne en matière d'armements risque, en effet, de perdre jusqu'à sa raison d'être essentielle : l'amélioration continue des performances industrielles et la maîtrise des coûts.

b/ La coopération militaire franco-allemande

Les bouleversements géo-politiques introduits par l'évolution des pays dits de l'Est ne font pas que renforcer la position de l'Allemagne désormais "pays du milieu" de l'Europe nouvelle. Ils accroissent la perplexité, et même les préoccupations

que suscitent chez notre voisin et ami l'ambiguïté croissante entourant le *concept d'emploi de nos armes nucléaires*, successivement baptisées de "tactiques", de "préstratégiques" et désormais d'"ultime avertissement" (ces baptêmes successifs témoignant déjà du flottement du concept) : les engins PLUTON, remplacés par les engins HADES.

Plus de 12 milliards de francs ont été consacrés au programme HADES, prévu pour entrer en service en 1992 et remplacer les PLUTON. Malgré le gel de ce programme - décision trop tardive pour qu'elle soit génératrice d'économies significatives - et la décision prise de ne pas déployer les missiles, 1700 millions de francs sont encore consacrés à ce programme dans le budget en projet.

Ni les modalités de remplacement des unités HADES par les unités PLUTON (combien de temps celles-ci seront-elles maintenues, leur retrait rapide ne pouvant être que source d'économies) ni les raisons de la constitution des nouvelles unités n'ont été clairement explicitées. Doivent-elles se situer dans une perspective purement nationale ou doivent-elles être considérées dans l'optique d'une nouvelle stratégie à l'échelle de l'Europe ?

Quoi qu'il en soit l'annonce récente de la *création d'un corps d'armée franco-allemand* relance le débat sur la coopération militaire franco-allemande.

Il s'agit certainement là d'une initiative importante qui dépasse la valeur simplement symbolique qu'avait eue la création d'une brigade franco-allemande.

L'envergure, la structure, les objectifs militaires d'une telle unité restent toutefois encore à préciser, ainsi que l'évolution possible vers la multi-nationalité.

Il convient cependant de souligner que si on l'envisage comme un embryon d'armée européenne, la marche vers celle-ci aura *un coût financier* auquel nous ne pourrions nous dérober : dans l'immédiat celui des réorganisations, des transferts, des mouvements d'unités (qui ne semblent pas du reste avoir été pris en compte dans le budget en projet), plus durablement celui de l'alignement des conditions de vie, de travail et de rémunérations (au moins celles des appelés du contingent qui sont moitié moindres que celles de leurs camarades allemands) sur les normes les plus avancées qui sont, force est de le constater, celles de notre voisin allemand. Et pour les équipements le développement de *l'interopérabilité des matériels*, des procédures et des modes d'action devient indispensable. Il a aussi un coût.

CONCLUSION

Préparé dans des conditions qui exaltent l'hypertrophie martiale de l'exécutif, arrêté alors que les grandes orientations concernant notre sécurité - sur lesquelles le Parlement est tenu dans l'ignorance - sont suspendues à un conseil de Défense reporté de mois en mois, le projet de budget pour 1992 ne peut apporter et n'apporte aucune réponse aux interrogations essentielles que suscitent les bouleversements de la situation internationale, malgré quelques infléchissements dans le sens qu'avait déjà souhaité votre rapporteur il y a maintenant deux ans, en vue d'accroître nos moyens spatiaux et de restreindre nos armements dits "préstratégiques".

Ce budget, coupé de toutes *références* à une loi de programmation effectivement dépassée, ne peut davantage être rattaché à une nouvelle loi de programmation dont il doit constituer la première annuité puisque le projet de cette nouvelle loi n'est même pas déposé devant le Parlement.

Budget sans *références* c'est également un budget sans *perspectives*, alors que l'on devrait y trouver d'ores et déjà, les moyens destinés à façonner nos armements du troisième millénaire, un budget *inerte*, en particulier quant aux choix qu'il refuse en prétendant tout maintenir, sauf les crédits, un budget *opaque* notamment quant aux conditions de sa préparation et aux modalités de son exécution.

Votre rapporteur de la commission des Finances ne peut donc que vous proposer de ne pas adopter les crédits du budget de la Défense pour 1992.

**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR 1992**

**CONSIDERE COMME ADOPTE
A L'ASSEMBLE NATIONALE**

**AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINEA 3,
DE LA CONSTITUTION**

EXTRAIT

Art. 44

(après amendement gouvernemental)

Mesures nouvelles - Dépenses en capital des services militaires

Texte de l'article

I Il est ouvert au ministre de la Défense pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V "Equipement"	102 341 500 000 F.
Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"	659 000 000 F.
Total	103 000 500 000 F.

Il est ouvert au ministre de la Défense pour 1992, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V "Equipement"	25 087 169 000 F.
Titre VI "Subventions d'investissement accordées par l'Etat"	399 000 000 F.
	<hr/>
	25 486 169 000 F.

EXPOSÉ DES MOTIFS

*** Minorer les AP et les CP de 79,5 MF au titre V du budget de la Défense correspondant à :**

- une minoration de 80 MF en AP et CP sur le chapitre 52-71 de la section commune, permettant de gager la création sur le titre VI du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FReD) ;

- une majoration de 0,5 MF en AP et CP sur le chapitre 54-51 article 10 de la section Gendarmerie pour répondre aux souhaits exprimés par la Commission des Finances.

*** Majorer les AP et les CP de 80 MF au titre VI du budget de la Défense sur le chapitre 66-50 article 40 "Fonds pour les Restructurations de la Défense".**

AMENDEMENT

**présenté par votre Rapporteur
au nom de la commission des Finances**

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

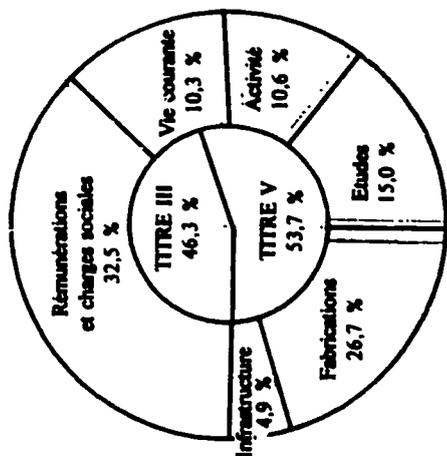
1
2
3

ANNEXE I

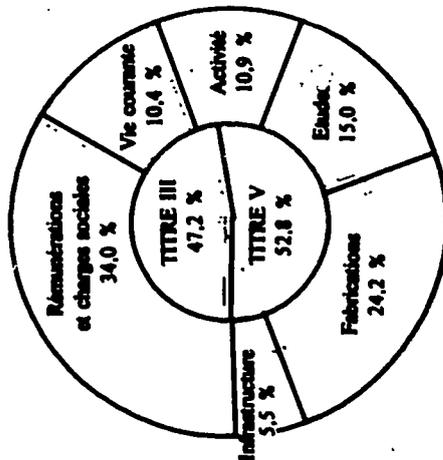
Emploi des crédits du budget de la Défense.

BUDGET DÉFENSE
Emploi des crédits.

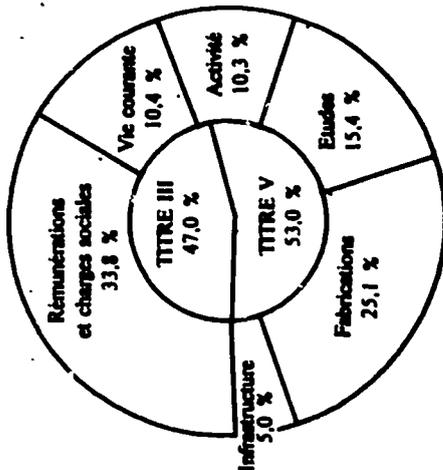
1989



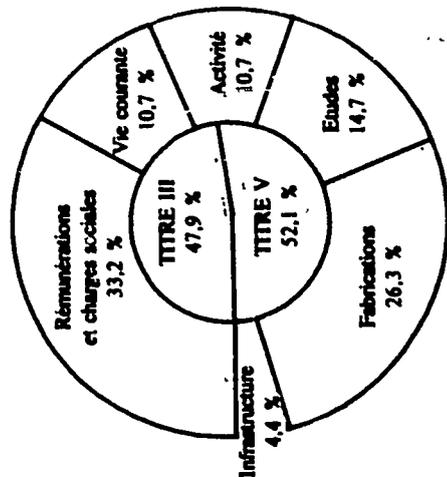
1992



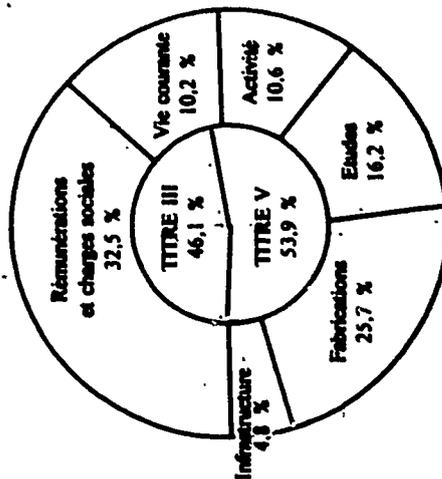
1991



1988



1990



ANNEXE 2

COMPARAISON DES DOTATIONS EN CRÉDITS DE PAIEMENT PAR GROUPE DE PROGRAMMES POUR 1988, 1989, 1990, 1991 ET 1992

(En millions de francs.)

	1988		1989		1990		1991		1992	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
I. - Budget de programmes.										
Domaine 1										
<i>Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.).</i>										
Groupe de programmes numéros :										
1-1 : Soutiens terre F.N.S.	265,2	0,2	261,5	0,1	263,1	0,1	285,6	0,1	291,2	0,1
1-2 : Forces aériennes stratégiques	2 995,3	1,7	2 962,4	1,6	3 000,0	1,6	3 059,6	1,6	3 376,5	1,7
1-3 : Force océanique stratégique	7 668,9	4,4	8 845,9	4,9	9 962,0	5,3	9 682,2	5,0	10 226,6	5,2
1-4 : Gendarmerie F.N.S.	126,6	0,1	114,7	0,1	120,5	0,1	130,6	0,1	131,5	0,1
1-5 : Développements et expérimentations F.N.S.	18 025,2	10,3	18 602,2	10,2	19 429,3	10,3	19 760,7	10,1	19 520,6	10,0
Totaux Domaine 1	29 081,2	16,7	30 786,7	16,9	32 774,9	17,3	32 918,7	16,9	33 546,4	17,2
Domaine 2										
<i>Armement nucléaire d'ultime avertissement (A.N.U.A.).</i>										
Groupe de programmes numéros :										
2-1 : A.N.U.A. Terre	751,6	0,4	777,4	0,4	828,8	0,4	1 087,0	0,6	1 028,2	0,5
2-2 : A.N.U.A. Air	5 587,3	3,2	5 671,0	3,1	5 816,2	3,1	5 944,8	3,1	3 579,4	1,8
2-3 : A.N.U.A. Marine	176,0	0,1	153,2	0,1	134,3	0,1	134,6	0,1	117,1	0,1
2-4 : A.N.U.A. Gendarmerie	16,9	»	30,4	»	31,9	»	36,0	»	36,1	»
2-5 : Développements et expérimentations A.N.U.A.	3 393,5	1,9	3 274,1	1,8	3 241,4	1,7	2 831,3	1,4	2 288,8	1,2
Totaux Domaine 2	9 925,3	5,7	9 906,1	5,4	10 052,6	5,3	10 033,7	5,2	7 049,6	3,6
Domaine 3										
<i>Forces classiques.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
3-1 : Forces terrestres	32 031,5	18,4	33 803,2	18,5	34 524,0	18,2	34 703,9	17,9	34 509,6	17,7
3-2 : Forces aériennes	20 639,2	11,8	22 611,3	12,4	23 582,5	12,5	23 916,0	12,3	25 864,8	13,2
3-3 : Forces maritimes	21 102,4	12,1	22 076,3	12,1	22 778,8	12,0	23 797,7	12,2	23 337,6	11,9
3-4 : Forces de gendarmerie	13 424,4	7,7	13 828,9	7,6	(1) 14 698,7	7,8	15 669,7	8,1	15 886,8	8,1
3-5 : Soutiens communs des forces classiques	545,8	0,3	543,8	0,3	630,4	0,3	663,6	0,3	575,1	0,3
Totaux Domaine 3	87 743,3	50,3	92 863,5	50,9	(1) 96 214,4	50,8	98 750,9	50,8	100 173,9	51,2

(1) Y compris 0,3 million de francs supplémentaires votés en amendement parlementaire.

COMPARAISON DES EFFECTIFS POUR 1991 ET 1992 PAR GROUPE DE PROGRAMMES (suite)

(En millions de francs.)

	1988		1989		1990		1991		1992	
	Montant	Pourcentage								
Domaine 4										
<i>Forces d'outre-mer.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
4-1 : Forces terrestres O.M.	2 401,5	1,4	2 607,7	1,4	2 561,7	1,4	2 717,5	1,4	2 772,8	1,4
4-2 : Forces aériennes O.M.	505,1	0,3	567,8	0,3	568,1	0,3	634,2	0,3	609,0	0,3
4-3 : Forces maritimes O.M.	1 052,0	0,6	1 055,7	0,6	1 077,2	0,6	1 115,6	0,6	1 147,5	0,6
4-4 : Gendarmerie O.M.	705,1	0,4	843,0	0,5	941,5	0,5	1 020,3	0,5	1 035,1	0,5
4-5 : Soutiens communs des forces C.M. ...	93,7	>	144,9	0,1	93,8	>	124,4	0,1	177,4	0,1
Totaux Domaine 4	4 757,4	2,7	5 219,1	2,9	5 242,3	2,8	5 612,0	2,9	5 741,8	2,9
Domaine 5										
<i>Recherches et essais.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
5-1 : Recherches et essais terre	2 765,4	1,6	2 658,0	1,4	3 099,9	1,6	2 531,9	1,3	3 003,5	1,5
5-2 : Recherches et essais air	1 837,2	1,1	1 770,9	1,0	1 813,4	1,0	1 950,8	1,0	1 948,2	1,0
5-2 : Recherches et essais marine	723,2	0,4	776,3	0,4	804,1	0,4	853,5	0,4	865,1	0,4
5-2 : Recherches et essais communs	5 133,9	2,9	5 406,7	3,0	5 179,4	2,7	5 454,8	2,8	5 489,3	2,8
Totaux Domaine 5	10 459,7	6,0	10 611,9	5,8	10 896,8	5,7	10 791,9	5,5	11 306,1	5,8
Domaine 6										
<i>Organismes de formation.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
6-1 : Formation terre	4 328,6	2,5	4 423,8	2,4	4 501,9	2,4	4 629,5	2,4	4 721,5	2,4
6-2 : Formation air	3 009,1	1,7	3 268,0	1,8	3 398,8	1,8	3 442,7	1,8	3 336,1	1,7
6-3 : Formation marine	1 538,1	0,9	1 631,9	0,9	1 646,3	0,9	1 742,8	0,9	1 758,4	0,9
6-4 : Formation gendarmerie	821,1	0,5	766,1	0,4	797,0	0,4	891,5	0,4	893,7	0,5
6-5 : Formation services communs	738,6	0,4	747,7	0,4	811,4	0,4	861,2	0,4	964,9	0,5
Totaux Domaine 6	10 435,5	6,0	10 837,5	5,9	11 155,4	5,9	11 587,7	5,9	11 694,6	6,0

	1988		1989		1990		1991		1992	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Domaine 7										
<i>Organismes de soutien des personnels.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
7-1 : Soutien personnels terre	2 331,7	1,3	2 345,9	1,3	2 371,0	1,3	2 555,1	1,3	2 588,3	1,3
7-2 : Soutien personnels air	392,4	0,2	390,5	0,2	396,4	0,2	409,4	0,2	467,6	0,2
7-3 : Soutien personnels marine	615,1	0,4	645,3	0,4	661,3	0,3	717,1	0,4	729,6	0,4
7-5 : Soutien personnels communs	5 016,6	2,9	5 181,7	2,8	5 298,3	2,8	5 690,8	2,9	5 954,5	3,0
Totaux Domaine 7	8 355,8	4,8	8 563,4	4,7	8 727,0	4,6	9 372,4	4,8	9 740,0	5,0
Domaine 8										
<i>Organisme de soutien des matériels.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
8-1 : Soutien matériels terre	3 700,2	2,1	3 931,4	2,2	4 293,0	2,3	4 688,1	2,4	4 886,0	2,5
8-2 : Soutien matériels air	1 074,9	0,6	1 010,4	0,6	1 030,5	0,5	1 084,3	0,6	1 195,2	0,6
8-3 : Soutien matériels marine	969,7	0,6	969,5	0,5	968,1	0,5	1 040,5	0,5	1 090,5	0,6
8-4 : Soutien matériels gendarmerie	278,3	0,2	330,3	0,2	359,3	0,2	383,3	0,2	389,5	0,2
8-5 : Soutien matériels communs	499,1	0,3	489,2	0,3	500,4	0,3	519,5	0,3	548,4	0,3
Totaux Domaine 8	6 522,2	3,8	6 730,8	3,7	7 151,3	3,8	7 715,7	4,0	8 109,6	4,1
Domaine 9										
<i>Administration générale.</i>										
Groupe de programmes numéros :										
9-1 : Administration terre	1 805,2	1,0	1 839,5	1,0	1 889,5	1,0	2 106,8	1,1	2 277,3	1,2
9-2 : Administration air	737,6	0,4	726,5	0,4	741,0	0,4	794,5	0,4	911,1	0,5
9-3 : Administration marine	539,8	0,3	555,3	0,3	572,0	0,3	610,5	0,3	624,6	0,3
9-4 : Administration gendarmerie	294,0	0,1	330,2	0,2	347,2	0,2	348,9	0,2	359,9	0,2
9-5 : Administration commune	(1) 3 619,0	2,2	3 389,5	1,9	3 678,9	1,9	3 905,2	2,0	3 947,6	2,0
Totaux Domaine 9	(1) 6 995,6	4,0	6 841,0	3,8	7 228,6	3,8	7 765,9	4,0	8 120,5	4,2
Total général	(1) 174 276,0	100,0	182 360,0	100,0	(2) 189 443,3	100,0	194 548,0	100,0	195 482,5	100,0

(1) Pour comparer la structure 1988, il faut prendre en compte les transferts affectés aux affaires étrangères (93,4 millions de francs) et à la coopération (266 millions de francs).

(2) Y compris 0,3 million de francs supplémentaires votés en amendement parlementaire.

ANNEXE 3

COMPARAISON DES EFFECTIFS POUR 1991 ET 1992 PAR GROUPE DE PROGRAMMES

	1991				Variation	1992			
	Active	Appelés	Civils	Total		Active	Appelés	Civils	Total
Domaine 1									
<i>Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.).</i>									
Groupe de programmes numéros :									
1-1 : Soutiens terre F.N.S.	1 206	615	52	1 873	- 96	1 167	560	50	1 777
1-2 : Forces aériennes stratégiques	5 429	4 308	266	10 003	- 62	5 316	4 359	266	9 941
1-3 : Force océanique stratégique	3 842	1 064	»	4 906	»	3 842	1 064	»	4 906
1-4 : Gendarmerie F.N.S.	637	»	»	637	8	645	»	»	645
1-5 : Développements et expérimentations F.N.S.	580	109	8 648	9 337	- 173	580	109	8 475	9 164
Total Domaine 1	11 694	6 096	8 966	26 756	- 323	11 550	6 092	8 791	26 433
Domaine 2									
<i>Armement nucléaire d'ultime avertissement (A.N.U.A.).</i>									
Groupe de programmes numéros :									
2-1 : A.N.U.A. terre	1 726	5 410	8	7 144	- 183	1 651	5 293	17	6 961
2-2 : A.N.U.A. air	2 930	1 188	86	4 204	1	2 896	1 223	86	4 205
2-3 : A.N.U.A. nistrine	167	30	»	197	- 5	167	25	»	192
2-4 : A.N.U.A. gendarmerie	175	»	»	175	- 13	162	»	»	162
2-5 : Développements et expérimentations A.N.U.A.	63	21	382	466	- 6	63	21	376	460
Total Domaine 2	5 061	6 649	476	12 186	- 206	4 939	6 552	479	11 980
Domaine 3									
<i>Forces classiques.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
3-1 : Forces terrestres	70 825	138 890	9 477	219 192	- 19 196	68 895	122 899	8 202	199 996
3-2 : Forces aériennes	27 365	19 476	1 627	48 468	- 428	27 134	19 368	1 538	48 040
3-3 : Forces maritimes	27 408	11 412	3 746	42 566	- 353	27 175	11 337	3 701	42 213
3-4 : Forces de gendarmerie	69 908	6 906	575	77 389	1 224	70 504	7 520	589	78 613
3-5 : Soutiens communs des Forces classiques	230	»	1 217	1 447	- 41	230	»	1 176	1 406
Total Domaine 3	195 736	176 684	16 642	389 062	- 18 794	193 938	161 124	15 206	370 268

	1991				Variation	1992			
	Active	Appelés	Civils	Total		Active	Appelés	Civils	Total
Domaine 4									
<i>Forces d'outre-mer.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
4-1 : Forces terrestres O.M.	5 540	4 565	1 681	11 696	- 323	5 361	4 366	1 646	11 373
4-2 : Forces aériennes O.M.	1 211	597	78	1 886	1	1 212	597	78	1 887
4-3 : Forces maritimes O.M.	2 257	799	333	3 389	- 50	2 207	799	333	3 339
4-4 : Gendarmerie O.M.	2 732	142	74	2 948	187	2 800	260	75	3 135
4-5 : Soutiens communs des Forces O.M.	6	»	»	6	»	6	»	»	6
Total Domaine 4	11 656	6 103	2 168	19 925	- 185	11 586	6 022	2 132	19 740
Domaine 5									
<i>Recherches et essais.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
5-1 : Recherches et essais terre	655	861	212	1 728	- 17	643	865	203	1 711
5-2 : Recherches et essais air	2 166	929	96	3 191	- 17	2 164	917	96	3 177
5-3 : Recherches et essais marine	898	456	»	1 354	»	898	456	»	1 354
5-5 : Recherches et essais communs	764	513	12 017	13 294	- 165	792	528	11 809	13 129
Total Domaine 5	4 483	2 759	12 325	19 567	- 196	4 497	2 766	12 108	19 371
Domaine 6									
<i>Organismes de formation.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
6-1 : Formation terre	12 620	12 743	2 852	28 215	- 471	12 350	12 594	2 800	27 744
6-2 : Formation air	10 636	3 643	753	15 032	- 649	9 987	3 643	753	14 383
6-3 : Formation marine	4 005	2 120	112	6 237	20	4 025	2 210	112	6 257
6-4 : Formation gendarmerie	3 233	3 284	202	6 719	- 694	3 056	2 767	272	6 025
6-5 : formation services communs	2 435	217	865	3 517	14	2 461	212	858	3 531
Total Domaine 6	32 929	22 007	4 784	59 720	- 1 780	31 879	21 336	4 725	57 940

	1991				Variation	1992			
	Active	Appelés	Civils	Total		Active	Appelés	Civils	Total
Domaine 7									
<i>Organismes de soutien des personnels.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
7-1 : Soutiens personnels terre	4 189	5 705	8 016	17 910	- 522	4 534	5 309	7 545	17 388
7-2 : Soutien personnels air	1 219	1 069	538	2 826	- 15	1 202	1 071	538	2 811
7-3 : Soutien personnels marine	2 148	1 373	386	3 907	- 47	2 018	1 456	386	3 860
7-5 : Soutien personnels communs	4 793	1 957	7 956	14 706	- 267	4 772	2 047	7 620	14 439
Total Domaine 7	12 349	10 104	16 896	39 349	- 851	12 526	9 883	16 089	38 498
Domaine 8									
<i>Organismes de soutien des matériels.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
8-1 : Soutiens matériels terre	4 639	2 339	13 644	20 622	- 431	4 362	2 234	13 595	20 191
8-2 : Soutien matériels air	3 335	2 236	1 706	7 277	- 65	3 272	2 234	1 706	7 212
8-3 : Forces matériels marine	3 515	1 060	2 179	6 754	- 65	3 495	1 060	2 134	6 689
8-4 : Soutien matériels gendarmerie	1 009	222	87	1 318	173	1 168	235	88	1 491
8-5 : Soutien matériels communs	1 322	181	36 422	37 925	- 12 568	1 140	181	24 036	25 357
Total Domaine 8	15 820	6 038	54 038	73 896	- 12 956	13 437	5 944	41 559	60 940
Domaine 9									
<i>Administration générale.</i>									
Groupe de programmes numéros :									
9-1 : Administration terre	5 504	2 376	1 820	9 700	145	5 561	2 281	2 003	9 845
9-2 : Administration air	3 127	1 997	253	5 377	- 2	3 091	2 031	253	5 375
9-3 : Administration marine	1 957	784	374	3 115	- 78	1 907	784	346	3 037
9-4 : Administration gendarmerie	982	48	29	1 059	136	1 089	70	36	1 195
9-5 : Administration commune	1 345	71	9 009	10 425	- 142	1 357	71	8 855	10 283
Total Domaine 9	12 915	5 276	11 485	29 576	59	13 005	5 237	11 493	29 735
Total général	300 643	241 716	127 778	670 137	- 35 232	297 357	224 966	112 582	634 905
Personnels comptes de commerce de la D.G.A.	2 033	25	48 847	50 905	- 12 855	1 851	25	36 174	38 050

ANNEXE 4

MOUVEMENTS DE CRÉDITS EN 1991

(hors loi de finances rectificative)

Les mouvements de crédits au cours de la gestion 1991, synthétisés dans les tableaux ci-joints, appellent les commentaires suivants.

TITRE III

- des décrets d'avance d'un montant total de 1 500 millions de francs ont permis une première couverture du surcoût des opérations du Golfe + 25 M.F. au profit du Service de santé (intervention au profit des Kurdes).
- la répartition de crédits interministériels a permis le financement de mesures sociales (reconversion des personnels militaires, réinsertion dans la vie civile des appelés et engagés notamment) et (section Gendarmerie) la lutte contre la toxicomanie ;
- les transferts en provenance du ministère de la Défense vont principalement au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.).

Les transferts au profit de la section Air proviennent, surtout, du ministère de l'Intérieur pour l'entretien des aéronefs de la sécurité civile. Un transfert important et exceptionnel a profité, en outre, à la section "Marine".

TITRE V

- Transferts

L'essentiel des crédits transférés est allé de la section commune vers le Commissariat à l'énergie atomique.

La section Air a reçu un transfert provenant de l'aviation civile (études et essais effectués par la Direction des constructions aéronautiques), la section Marine un transfert de l'Equipement (entretien de la digue de Cherbourg).

- Répartition de crédits interministériels

Ces crédits proviennent du Secrétariat général de la défense nationale et sont répartis au titre des programmes civils défense ou du ministère de l'Intérieur pour la lutte contre la toxicomanie (section Gendarmerie).

MOUVEMENTS DE CRÉDITS AU COURS DE LA GESTION

TITRE III

(Mouvements arrêtés à la date du 20 novembre 1991.)

(En millions de francs.)

Nature des mouvements	Commune	Air	Terre	Marine	Gendarmerie	Total
Transferts	- 1,600	+ 186,320	- 0,046	+ 0,480	-	+ 185,154
Répartition de crédits	+ 20,376	-	-	+ 0,056	+ 6,000	+ 26,432
Décrets d'avance et dépenses accidentelles	+ 75,000	+ 270,000	+ 1 180,000	-	-	+ 1 525,000
Annulations	-	-	-	-	-	-
Total titre III	+93,776	+ 456,320	+ 1 179,954	+ 0,536	+ 6,000	+ 1 736,586

TITRES V ET VI

(Mouvements arrêtés à la date du 20 novembre 1991.)

(En millions de francs.)

Nature des mouvements	Commune	Air	Terre	Marine	Gendarmerie	Total
Transferts	- 7 837,135	+ 2 406,350	+ 0,500	+ 3,600	-	- 5 426,685
Répartition de crédits	+ 10,770	+ 1,000	-	+ 1,704	+ 2,175	+ 15,649
Décrets d'avance et dépenses accidentelles	-	-	-	-	-	-
Annulations	-	-	-	-	-	-
Total titres V-VI	- 7 826,365	+ 2 407,350	+ 0,500	+ 5,304	+ 2,175	- 5 411,036

Au cours de sa réunion du mercredi 23 octobre 1991, la commission des Finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits du budget de la Défense (titres V et VI - dépenses en capital) pour 1992.

Elle a, statuant définitivement sur le projet de budget tel qu'adopté à l'Assemblée nationale, confirmé cette décision lors de la séance du mardi 19 novembre 1991.